LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Rapport de la direction

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec (la Régie) est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées respectant les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes et applique un programme d'audit interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Régie conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Trun 6 crong

Marc Giroux, ASC

Québec, le 6 juin 2012

Le chef du service du budget et de la comptabilité,

Nelson Fortier, CPA, CA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que J'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Michel Gambon, CPA and ten, CA

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 6 juin 2012

Régie de l'assurance maladie du Québec État des résultats et de l'excédent cumulé De l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	(en milli	ers de dollars)
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	5 686 390	5 247 113
Fonds de l'assurance médicaments	3 326 195	3 249 134
Gouvernement du Québec	472 443	429 994
Commission de la santé et de la sécurité du travail	93 921	80 546
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)	40 124	42 342
Autres sources	11 356	10 230
	9 630 429	9 059 359
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 15)	5 513 165	5 065 281
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 15)	3 287 890	3 213 404
Services hospitaliers (note 5)	225 743	217 982
Aides techniques	161 156	147 432
Services dentaires (note 15)	139 752	137 848
Services d'aide domestique	63 181	59 022
Services optométriques (note 15)	46 755	42 911
Autres (note 6)	14 796	15 724
	9 452 438	8 899 604
Recouvrement auprès des tiers responsables	727-0-101	
et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	(6 311)	(6 758)
	9 446 127	8 892 846
Frais d'administration (note 7)	184 302	166 513
	9 630 429	9 059 359
EXCÉDENT DE L'EXERCICE ET EXCÉDENT CUMULÉ	-	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régie de l'assurance maladie du Québec État de la situation financière Au 31 mars 2012

	2012	2011
	(en mil	liers de dollars)
ACTIFS FINANCIERS		
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	377 483	237 212
Fonds de l'assurance médicaments	367 808	367 743
Frais à récupérer (note 8)	201 981	216 370
Autres créances	38 528	24 832
	985 800	846 157
PASSIFS		
Effets bancaires en circulation	204 288	18 510
Services à payer (note 10)	782 883	822 094
Autres charges à payer et frais courus	38 180	55 734
Revenus reportés	38 280	-
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 11)	92 436	75 372
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	29 685	26 371
	1 185 752	998 081
DETTE NETTE	(199 952)	(151 924)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	199 952	151 924
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ		

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)

ÉVENTUALITÉS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc Giroux, ASC

Président-directeur général

Suzanne Delisle, CPA, CA, ASC

Membre du conseil d'administration et

Présidente du comité d'audit

Régie de l'assurance maladie du Québec État de la variation de la dette nette De l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	(en milli	ers de dollars)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 878)	(31 280)
Amortissement des immobilisations corporelles	17 341	16 879
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(491)	(263)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(48 028)	(14 664)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(151 924)	(137 260)
DETTE NETTE À LA FIN	(199 952)	(151 924)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régie de l'assurance maladie du Québec État des flux de trésorerie De l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	(en millie	ers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel		
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 341	16 879
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	(140 271)	38 373
Fonds de l'assurance médicaments	(65)	(86 113)
Frais à récupérer	14 389	(27 805)
Autres créances	(13 696)	11 351
Services à payer	(39 211)	56 235
Autres charges à payer et frais courus	(17 554)	11 967
Revenus reportés	38 280	
Provision pour congés de maladie et vacances	3 314	(359)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT	(137 473)	20 528
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisition d'immobilisations corporelles	(65 369)	(31 543)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(65 369)	(31 543)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec	17 064	8 978
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	17 064	8 978
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(185 778)	(2 037)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(18 510)	(16 473)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(204 288)	(18 510)
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COM	APRENNENT:	
Effets bancaires en circulation	(204 288)	(18 510)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Régie de l'assurance maladie du Québec Notes complémentaires 31 mars 2012

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1. Constitution, fonction et financement

La Régie, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont :

- · la rémunération des résidents en médecine;
- · le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes de 65 ans ou plus;
- aux prestataires d'une aide financière de dernier recours;
- aux adhérents: toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Principales méthodes comptables

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation du coût des programmes et des sources de financement au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les services à payer, la durée de vie des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances.

Régie de l'assurance maladie du Québec

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut* canadien des comptables agréés pour le secteur public et, pour la première année, elle applique le modèle de présentation de la dette nette recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble (siège social)	40 ans
Immeuble (améliorations majeures)	20 ans
Immeuble (rénovations)	10 ans
Améliorations locatives	5 ans
Ameublement, équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Développements informatiques	5 ans
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	10 ans
Logiciels	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des effets bancaires en circulation et de l'encaisse.

3. Coût des programmes

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2012	2011
Régime d'assurance maladie	5 656 473	5 217 159
Régime public d'assurance médicaments (note 4)	3 284 398	3 210 044
Autres	505 256	465 643
	9 446 127	8 892 846

4. Médicaments et services pharmaceutiques

	2012	2011
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes de 65 ans ou plus	1 912 997	1 867 509
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	692 664	691 142
Adhérents	678 737	651 393
	3 284 398	3 210 044
Personnes admissibles à des programmes particuliers	3 492	3 360
	3 287 890	3 213 404

5. Services hospitaliers

	2012	2011
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec Services rendus au Québec à des résidents des autres	185 619	175 640
provinces	40 124	42 342
	225 743	217 982

6. Autres

	2012	2011
Bourses de recherche	14 811	14 861
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C*	(15)	863
	14 796	15 724

^{*}Le programme québécois d'aide financière aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C a pris fin le 30 juin 2010.

Frais d'administration

	2012	2011
Traitements et avantages sociaux	102 337	91 369
Amortissement des immobilisations corporelles	17 341	16 879
Locaux, équipement et ameublement	16 677	17 922
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	9 201	7 235
Réseau de communication interactive	3 354	3 245
Services professionnels et autres	32 801	27 538
Fournitures et approvisionnements	1 873	1 700
Intérêts et frais financiers	718	625
	184 302	166 513

Du total de ces frais, un montant de 41,8 M\$ (2011 : 39,1 M\$) est assumé par le Fonds de l'assurance médicaments.

Frais à récupérer 8.

	2012	2011
Gouvernement du Québec	169 426	184 855
Commission de la santé et de la sécurité du travail	20 484	19 869
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	12 071	11 646
	201 981	216 370

9. Immobilisations corporelles

	Terrain	Immeuble (siège social)	Immeuble (ameliorations majeures)	Immeuble (rénovations)	Améliorations locatives	Ameublement, équipement de bureau	informatique et bureautique	Développements informatiques	Développements informatiques Dossier de santé	Logiciels	Total
Coût		THE PERSON NAMED IN	The second	THE PERSON NAMED IN			THE PERSON NAMED IN			STATE OF STREET	NO.
1er avril 2010	1 000	26 458	2 640	19 760	442	2 153	15 635	57 423	72 946	4 770	203 227
Acquisitions	6			414	247	168	7 266	8 543	14 135	770	31 543
Radiations								(3 530)			(3 530)
31 mars 2011	1 000	26 458	2 640	20 174	689	2321	22 901	62 436	87 081	5 540	231 240
Acquisitions		1	0	895	869	173	2 135	9 505	49 904 (1)	2 385	62 369
31 mars 2012	1 000	26 458	2 640	20 743	1 387	2 494	25 036	71 941	136 985	7 925	296 609
Cumul des amortissements											
1er avril 2010		11 587	220	8 368	221	1676	10 177	29 460	807	3 451	65 967
Amortissement	,										
de l'exercice		523	132	1 996	113	214	3 966	2006		828	16879
Radiations	•		,	1				(3 530)			(3 530)
31 mars 2011	•	12 110	352	10 364	334	1 890	14 143	35 007	807	4 309	79 316
Amortissement	1				12						
de l'exercice		525	132	2 047	124	174	4 836	8 491	*	1012	17 341
31 mars 2012	SOAC TREES	12 635	484	12 411	458	2 064	18 979	43 498	807	5 321	96 657
Valeur nette comptable											
31 mars 2011	1 000	14 348	2 288	9810	355	431	8 758	27 429	86 274 136 178 (2)	1231	151 924

(1) Un développement informatique de 38,3 M\$ a été reçu sans compensation.

 $^{(2)}$. Ce montant inclut 2,1 M \$ d'intérêts capitalisés (2011 : 1,6 M \$).

[3] Le total des immobilisations comprend 144,0 M\$ (2011 : 93,7 M\$) de biens en développement pour lesquels aucun amortissement n'a été pris.

Services à payer

Les services à payer se composent des services médicaux et pharmaceutiques rendus par les professionnels de la santé, des montants forfaitaires attribuables à ces derniers de même que des coûts payables à diverses clientèles relativement aux programmes d'aides techniques ou domestiques.

Le montant représente principalement une estimation du coût des demandes de paiement qui sont en processus de traitement au 31 mars et du coût de celles qui seront produites après le 31 mars mais qui concernent des services reçus avant cette date.

Les ententes suivantes avec des associations représentant des professionnels de la santé sont expirées. Elles ont fait l'objet d'une provision correspondant aux montants des offres patronales qui seraient à verser de façon rétroactive à ces professionnels de la santé pour des services déjà rendus au 31 mars 2012.

Date d'expiration

31 mars 2010
31 mars 2010
31 mars 2010
31 mars 2010

11. Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2012	2011
Emprunt sur billet, d'un maximum de 131 M\$, à taux fixe de 1,33% échéant le 29 juin 2012	92 436	
Emprunt sur billet, d'un maximum de 131 M\$, à taux fixe de 1,35% échéant le 30 juin 2011		75 372
	92 436	75 372
Flux de trésorerie		
Intérêts versés	1 067	733

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, à l'exception du développement informatique de 38,3 M\$ reçu sans compensation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite et régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 4,9 M\$ (2011 : 4,4 M\$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 5,2 M\$ (2011 : 4,9 M\$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes « Services médicaux », « Services dentaires » et « Services optométriques ». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2012, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 8,69% à 8,94% de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE et le RRAS est passé de 11,54% à 12,30%.

Provision pour congés de maladie et vacances

La méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés est une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2012		2	2011	
	RREGOP	RRPE/RRAS	RREGOP	RRPE/RRAS	
Taux d'inflation	2,75 %	2,75 %	2,75 %	2,75 %	
Progression des salaires nette d'inflation	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	
Taux d'actualisation	3,73 %	2,99 %	4,66 %	3,57 %	
Durée résiduelle moyenne des salariés	14 ans	8 ans	14 ans	7 ans	

	2012	2011
Solde au début Augmentation nette due à des arrivées et des départs d'employés	26 371	26 730
ainsi qu'à une variation du taux d'actualisation	3 752	831
Charges	9 678	9 289
Utilisation	(10 116)	(10 479)
Solde à la fin	29 685	26 371

14. Obligations contractuelles

Au 31 mars 2012, les obligations contractuelles minimales exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement se détaillent comme suit :

	66 550
2017	3 573
2016	4 632
2015	7 474
2014	14 599
2013	36 272

15. Éventualités

Services médicaux, dentaires, optométriques, médicaments et services pharmaceutiques

Les ententes annuelles avec l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient généralement une enveloppe budgétaire globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et, qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

Comme les ententes respectives n'ont pas encore été signées, les enveloppes budgétaires n'ont pas été déterminées et la Régie ne peut évaluer s'il y aura ou non une non-atteinte ou un dépassement de ces enveloppes budgétaires.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

,					
		CIERS	AII 24	MADC	2012
LIAIS	CIIVAIV	CIERO	AUSI	IVIARO	ZUIZ

États financiers non disponibles à la date de production.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information apparaissant dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Parc olympique reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Parc olympique, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

David Heurtel

Le président-directeur général Montréal, le 22 février 2012 Danielle Miron, CMA

Danielle miron

La directrice des Finances Montréal, le 22 février 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Régie des installations olympiques (le Parc olympique), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2011, les états des résultats, des surplus cumulés ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que

celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parc olympique au 31 octobre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÈGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Camoon, LA ankiteur

Michel Samson, CA auditeur Montréal. le 22 février 2012

RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2011	2010
RODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	17 903	18 951
Virement de subventions reportées (note 8)	4 565	3 687
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	3 932	3 625
Loyers	1 479	1 345
Publicité	49	63
Stationnements	2 840	2 409
Souvenirs	637	641
Redevances des concessionnaires	692	1 043
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 710	1 689
Vente d'énergie à des tiers	3 218	3 83'
Travaux et services facturés à des tiers	1 147	1 79
Produits de placements	245	14
Autres produits	29	4
	38 446	39 27
HARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 10)	16 363	15 84
Traitements et avantages sociaux (note 10) Entretien, sécurité et autres	16 363 5 720	
		5 74
Entretien, sécurité et autres	5 720	5 74 1 91
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement	5 720 1 674	5 74 1 91 32
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues	5 720 1 674 316	5 74 1 91 32 7 97
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout	5 720 1 674 316 7 491	5 74 1 91 32 7 97 1 28
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels	5 720 1 674 316 7 491 1 845	5 74 1 91 32 7 97 1 28
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels Droits et licences	5 720 1 674 316 7 491 1 845 155	5 74 1 91 32 7 97 1 28 15 26
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels Droits et licences Frais financiers	5 720 1 674 316 7 491 1 845 155 135	5 74 1 91 32 7 97 1 28 15 26
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels Droits et licences Frais financiers Fournitures de bureau, impression et télécommunications	5 720 1 674 316 7 491 1 845 155 135 269	5 74 1 91 32 7 97 1 28 15 26 29
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels Droits et licences Frais financiers Fournitures de bureau, impression et télécommunications Publicité	5 720 1 674 316 7 491 1 845 155 135 269 368	5 74 1 91 32 7 97 1 28 15 26 29 34 6 04
Entretien, sécurité et autres Matériaux et location d'équipement Coût des marchandises vendues Électricité, gaz et mazout Honoraires professionnels Droits et licences Frais financiers Fournitures de bureau, impression et télécommunications Publicité Amortissement des immobilisations corporelles	5 720 1 674 316 7 491 1 845 155 135 269 368 6 765	15 84: 5 74: 1 91: 32: 7 97: 1 28: 15: 26: 29: 34: 6 04: 22: 40 41:

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS CUMULÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2011	2010
Surplus cumulés au début de l'exercice	25 014	26 155
Insuffisance des produits sur les charges	(2 942)	(1 141)
Surplus cumulés à la fin de l'exercice (note 9)	22 072	25 014

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 OCTOBRE 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	9 865	18 263
Placements temporaires (note 4)	10 442	3 088
Créances	2 067	1 568
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	-	1 931
Stocks (note 5)	1 241	1 124
Frais payés d'avance	21	62
	23 636	26 036
Placements à long terme (note 6)	5 586	5 584
Immobilisations corporelles (note 7)	61 065	60 265
	90 287	91 885
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 175	10 580
Subventions reportées (note 8)	56 040	56 291
	68 215	66 871
Surplus cumulés (note 9)	22 072	25 014
	90 287	91 885
Éventualités (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Maya Raic Gaëtan Laflamme, CA

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 942)	(1 141)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 765	6 046
Virement des subventions reportées	(4 565)	(3 687)
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 11)	2 360	(3 237)
Entrées (sorties) nettes de fonds reliées aux activités d'exploitation	1 618	(2 019)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(7 356)	(3 083)
Acquisition d'immobilisations corporelles	[6 974]	(7 755)
Sorties nettes de fonds reliées aux activités d'investissement	[14 330]	(10 838)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions - immobilisations corporelles	4 314	1 660
Entrées nettes de fonds reliées aux activités de financement	4 314	1 660
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DE SES ÉQUIVALENTS	(0.000)	[11 107]
DIMINUTION NETTE DE LA TRESURERIE ET DE SES EQUIVALENTS	[8 398]	(11 197)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	18 263	29 460
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	9 865	18 263

Les intérêts reçus au cours de l'exercice sont de 245 000 \$ (143 000 \$ en 2010). Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (le Parc olympique) est une société mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

Le Parc olympique est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les 21° Jeux olympiques et a été mandaté pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique de Montréal compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotouristiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour de Montréal et le Centre sportif.

Les opérations du Parc olympique se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

En vertu de l'article 8 de sa loi constitutive, le Parc olympique est un mandataire de l'État. À ce titre, il n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Parc olympique utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Parc olympique, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses

qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parc olympique pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la moins-value durable sur les placements à long terme et la provision pour équité salariale. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

CONSTATATION DES SUBVENTIONS

Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. La subvention de fonctionnement est constatée à titre de produit de l'exercice pour lequel elle a été octroyée.

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles acquises.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits générés par le Parc olympique sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et/ou lorsque le (les) service(s) a (ont) été rendu(s).

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Parc olympique ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Parc olympique consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont enregistrés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette et les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût, diminué de toute moins-value durable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et pour les périodes suivantes :

- Installations olympiques : Indéterminable
- Équipement et logiciels informatiques : 10%, 20% et 33,33%
- Structure et aménagements spécifiques : 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
- Aménagements locatifs : Durée du bail du locataire du Parc olympique
- Matériel roulant : 6,67 % et 20 %

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Le coût des installations olympiques comprend le coût du terrain et les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés pour ces installations. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût des installations. Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour le Parc olympique de recenser les coûts associés aux différentes composantes, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces immobilisations corporelles. Ceci entraîne également qu'il est impossible de radier le coût et l'amortissement cumulé de ces immobilisations lors de leur remplacement ou disposition.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Parc olympique de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 octobre 2011, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse de 3 475 000 \$ (4 296 000 \$ en 2010) et les placements temporaires d'un montant de 6 390 000 \$ (13 967 000 \$ en 2010). Ces derniers sont composés d'acceptations bancaires portant des taux d'intérêt fixes entre 1,03 % et 1,11 % (entre 1,01 % et 1,10 % en 2010) échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2011.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Au 31 octobre 2011, les placements temporaires sont composés d'acceptations bancaires (1095 000 \$ d'acceptations bancaires et 1 993 000 \$ de billets de dépôt au porteur en 2010) portant des taux d'intérêt fixes entre 1,14% et 1,19% (entre 1,04% et 1,15% en 2010) échéant à différentes dates jusqu'en avril 2012.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5. STOCKS

	2011	2010
Stocks destinés à la vente	183	187
Stocks de fournitures	1 058	937
	1 241	1 124

6. PLACEMENTS À LONG TERME

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 octobre 2011, le Parc olympique détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC (véhicules d'actifs-cadres) II qu'il a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

Au début de l'exercice 2010, le Parc olympique a radié sa détention dans un billet entièrement dévalué. Les actifs sous-jacents de ce billet étaient composés exclusivement d'actifs inadmissibles.

Ne pouvant qualifier le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 5 586 000 \$ le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 octobre 2011. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

Au 31 octobre 2011, le Parc olympique détient les titres suivants :

2011 2010

VAC II	Date d'échéance	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
Billets A-1	15 juil. 2056	2 633	-	2 633	2 633	-	2 633
Billets A-2	15 juil. 2056	3 015	62	2 953	3 015	64	2 951
Billets B	15 juil. 2056	547	547	-	547	547	-
Billets C	15 juil. 2056	192	192	-	192	192	-
Billets série 6	20 juin 2013	823	823	-	823	823	-
Billets série 7	20 déc. 2013	500	500	-	500	500	-
Billets série 8	25 avr. 2029	5	5	-	7	7	-
Total		7 715	2 129	5 586	7 717	2 133	5 584

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2011 2010

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Installations olympiques	1 132 351	1 132 351	-	1 132 366	1 132 366	-
Équipement et logiciels informatiques	15 717	13 685	2 032	15 723	13 963	1 760
Structure et aménagements spécifiques	113 937	61 497	52 440	108 977	55 822	53 155
Aménagements locatifs	9 041	7 162	1 879	9 046	6 827	2 219
Matériel roulant	1 686	1 368	318	1 625	1 337	288
Projets en cours	4 396	-	4 396	2 843	-	2 843
	1 277 128	1 216 063	61 065	1 270 580	1 210 315	60 265

Au cours de l'exercice, le Parc olympique a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 7 565 000 \$ dont 3 381 000 \$ de projets en cours au 31 octobre 2011 et 3 357 000 \$ en structure et aménagements spécifiques. Pour ces acquisitions, un montant de 2 479 000 \$ (1 888 000 \$ en 2010 est inclus dans le poste « Comptes fournisseurs et charges à payer » au 31 octobre 2011.

Le Parc olympique a radié au cours de l'exercice des immobilisations désuètes et complètement amorties pour un montant total de 1 017 000 \$ composé principalement d'équipements et logiciels informatiques. Le Parc olympique est propriétaire du terrain borné à l'ouest par le boulevard Pie-lX, au nord par la rue Sherbrooke Est, à l'est par la rue Viau et au sud par l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception des sols, immeubles et aménagements du Biodôme, de l'aréna Maurice-Richard, du Centre Pierre-Charbonneau, ainsi que des installations du métro.

Le Parc olympique a consenti une emphytéose de 40 ans, soit jusqu'au 22 mars 2047, relativement au terrain où se trouve le Complexe Saputo, au terme de laquelle le terrain et les immeubles qui y sont construits lui seront remis. Il a également conclu une emphytéose d'une durée de 31 ans, échéant le 20 avril 2031,

assortie d'une option d'achat à compter de la dixième année, relativement au terrain où se trouve le cinéma StarCité (Famous Players). Au cours de l'exercice 2011, le cinéma StarCité (Famous Players) a exprimé son intention d'exercer son option d'achat. Les modalités relatives au transfert de propriété restent à définir.

Un acte de cession d'un terrain en usufruit est intervenu au cours de l'exercice entre la Ville de Montréal et le Parc olympique afin de permettre la construction d'un Planétarium. Cet usufruit est consenti jusqu'à l'échéance prévue pour la cession du terrain en pleine propriété au plus tard le 15 mars 2018.

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2011	2010
Subventions - immobilisations corporelles		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Solde au début	56 291	58 318
Subvention octroyée durant l'exercice	3 404	1 660
	59 695	59 978
Virement de la subvention	(4 565)	(3 687)
Solde à la fin	55 130	56 291
AUTRE		
Solde au début	-	-
Subvention octroyée durant l'exercice	910	-
Virement de la subvention	-	-
Solde à la fin	910	-
Total	56 040	56 291

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 OCTOBRE 2011 (les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. SURPLUS CUMULÉS

					2011					2010
						F	RÉSERVÉS			
	Vestiaires et tableau d'affichage au Centre sportif	Dévelop- pement de nouveaux projets et marchés	Nouvelle toiture	Bassin nage synchro.	Programme d'accès personnes handicapées	Vision- cadre Parc olympique	Total	Opérations	Total	Total
Surplus cumulés au début	2 723	-	505	80	300	-	3 608	20 061	23 669	24 810
Affectation aux surplus réservés	-	-	6 007	-	-	11 000	17 007	(17 007)	-	-
Investis en immobilisations corporelles	(2 484)	-	-	-	-	-	(2 484)	2 484	-	-
Virement aux surplus d'opérations	(23)	-	(499)	(80)	-	-	(602)	602	-	-
Utilisation des surplus réservés	-	-	(856)	-	(86)	-	(942)	942	-	-
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	-	-	-	-	-	(2 942)	(2 942)	(1 141)
Solde disponible pour investissement	216	-	5 157	-	214	11 000	16 587	4 140	20 727	23 669
Surplus cumulés au début - Investis en immobilisations corporelles	167	213	-	724	-	-	1 104	241	1 345	1 345
Virement du solde réservé	2 484	-	-	-	-	-	2 484	(2 484)	-	-
Virement aux surplus d'opérations	(45)	(16)	-	(110)	-	-	(171)	171	-	-
Solde non amorti	2 606	197	-	614	-	-	3 417	(2 072)	1 345	1 345
Surplus cumulés à la fin	2 822	197	5 157	614	214	11 000	20 004	2 068	22 072	25 014

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2011	2010
Employés réguliers	10 268	9 970
Employés à l'événement	2 915	2 998
Charges sociales	2 070	2 059
Cotisations aux régimes de retraite	742	747
Coûts de cessation d'emploi	368	69
	16 363	15 843

11. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation se ventile comme suit :

	2011	2010
Créances	(499)	(127)
Stocks	(117)	(117)
Frais payés d'avance	41	153
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 931	(1 931)
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 004	(1 215)
	2 360	(3 237)

(les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Parc olympique participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est à 8,69% depuis le 1^{er} janvier 2011 (8,19% en 2010) de la masse salariale admissible assujettie et celui du RRPE et du RRAS à 11,54 % depuis le 1^{er} janvier 2011 (10,54 % en 2010).

Les cotisations du Parc olympique imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 octobre 2011 s'élèvent à 742 000 \$ (747 000 \$ en 2010). Les obligations du Parc olympique envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre le Parc olympique.

Au 31 octobre 2011, les poursuites et les réclamations non réglées contre le Parc olympique totalisent 5 888 000 \$ (6 229 000 \$ en 2010). Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de ces poursuites et réclamations.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Parc olympique est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis,

soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Le Parc olympique n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ÉQUITÉ SALARIALE

Dans le cadre de la *Loi sur l'équité salariale*, le Parc olympique a entrepris une démarche d'évaluation de différents titres d'emploi. Le programme d'équité salariale vise les emplois occupés en date du 21 novembre 2001 par le personnel du Parc olympique. Ce programme a été complété en décembre 2010 et il reste à calculer et verser les sommes dues.

Le Parc olympique a estimé les rajustements et intérêts courus à payer pour les postes visés dans le cadre de son propre programme d'équité salariale. Au 31 octobre 2011, le Parc olympique a comptabilisé à titre de charges à payer et frais courus un montant de 1 842 000 \$ (1 361 000 \$ en 2010) incluant les intérêts courus.

Une fois l'équité salariale atteinte, le Parc olympique a l'obligation de la maintenir, et ce, malgré tous les changements qu'il a connus, notamment la création de nouveaux emplois et de nouvelles catégories d'emploi, les modifications apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions. Les rajustements résultant de ces changements survenus après le 21 novembre 2001 ont été évalués en janvier 2012 et ont été comptabilisés dans le montant mentionné ci-dessus.

16. MODIFICATION DES CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Rapport de la direction

Les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'actuaire en chef de la Régie procède, conformément aux normes actuarielles reconnues, à une analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec tous les trois ans. Cette analyse donne de l'information sur la capacité du Régime à verser les prestations à long terme et détermine le taux de cotisation d'équilibre. Ces éléments d'information figurent par la suite dans les états financiers du fonds du Régime de rentes du Québec. L'actuaire en chef présente l'analyse actuarielle au président-directeur général, qui la transmet au ministre responsable de la Régie pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a audité les états financiers des fonds administrés par la Régie, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son *Rapport de l'auditeur indépendant* expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne ses audits.

Le président-directeur général,

Le directeur du contrôle corporatif et des ressources matérielles,

Denys Jean

Louis Larouche, CA

Québec, le 30 mars 2012

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} avril 2010, et les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et pour l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2010 du fonds du Régime de rentes du Québec;
- les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} avril 2010, et les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et pour l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2010 du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite;
- les états de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} avril 2010, et les états du résultat global et les états des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et pour l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2010 du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants;

ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

États financiers

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit sur chacun des fonds administrés.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et pour l'exercice de neuf mois terminé le 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 27 complémentaire aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

while Germoon, LA auxiteur

Michel Samson, CA auditeur

Québec, le 30 mars 2012

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
PRODUITS		
Produits des activités ordinaires - cotisations au Régime	11 061 749	7 794 554
Revenus de placement (note 7)	890 295	3 459 926
Autres produits	1 903	1 371
	11 953 947	11 255 851
CHARGES		
Rentes et prestations		
Rentes de retraite	7 994 680	5 710 505
Rentes de conjoint survivant	1 577 585	1 167 295
Rentes d'invalidité	788 994	592 059
Rentes d'orphelin	13 503	11 457
Rentes d'enfant de cotisant invalide	8 796	7 692
Prestations de décès	102 894	73 332
	10 486 452	7 562 340
Frais d'administration (note 8)	105 875	77 704
Charges financières (note 9)	4 107	2 149
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 10)	19 645	14 530
	10 616 079	7 656 723
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	1 337 868	3 599 128

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
ACTIF NET DU FONDS AU DÉBUT	33 896 975	30 297 847
Résultat net et global de l'exercice	1 337 868	3 599 128
ACTIF NET DU FONDS À LA FIN	35 234 843	33 896 975

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AUX

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Trésorerie	260	784	567
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	_	_	1 659
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	911 410	774 351	657 346
Clients et autres débiteurs (note 13-a)	34 306	31 281	28 911
Charges payées d'avance	1 507	1 034	948
Actifs financiers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 15-a)	34 876 906	33 845 354	29 850 931
Immobilisations corporelles (note 16)	3 855	3 840	4 049
Immobilisations incorporelles (note 17-a)	43 140	33 069	28 602
	35 871 384	34 689 713	30 573 013
PASSIFS			
Découvert bancaire (note 18-a)	42 358	42 528	57 739
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 18-b)	369 274	503 501	_
Fournisseurs et autres créditeurs	152 842	152 297	135 118
Dû à un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	3 418	1 555	1 103
Provisions (note 19-b)	68 649	92 857	81 206
	636 541	792 738	275 166
ACTIF NET DU FONDS (note 2-a-1 et note 25-a)	35 234 843	33 896 975	30 297 847
	35 871 384	34 689 713	30 573 013

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration,

La présidente du comité de vérification,

Le président-directeur général,

Francine Martel-Vaillancourt, FCA

Chantal Bélanger, FCGA

Denys Jean

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Activités opérationnelles		
Résultat net et global de l'exercice	1 337 868	3 599 128
Ajustements:		
Diminution (augmentation) de la juste valeur des dépôts à participation (note 7)	623 885	(2 876 864)
(Gains) pertes sur disposition et radiation d'immobilisations corporelles	_	(2)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 899	5 708
Dotation aux amortissements des immobilisations		
corporelles et incorporelles attribuée aux autres fonds	1 272	1 643
	1 967 924	729 613
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités opérationnelles (note 22)	(155 574)	(80 262)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 812 350	649 351
riax de tresorene nos dax detivites operationnenes		
Activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	_	1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 257)	(11 608)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec : Acquisition d'unités de dépôts à participation	(1 662 220)	(1 412 891)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 678 477)	(1 424 498)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	133 873	(775 147)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début (note 12)	(545 245)	229 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 12)	(411 372)	(545 245)
Information additionnelle reliée aux activités opérationnelles :		
Intérêts perçus	39 918	26 018
Intérêts versés	3 858	1 064

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
PRODUITS		
Produits des activités ordinaires (note 6)	7 478	7 135
Autres produits	21	_
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 3-g)	287	1 066
	7 786	8 201
Administration provisoire de régimes de retraite	1 815	842
	9 601	9 043
CHARGES		
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	6 158	4 290
Courrier et communications	77	57
Frais de déplacement	57	33
Services professionnels et techniques	862	552
Entretien et location d'immeubles	420	283
Entretien et location informatiques	295	166
Fournitures	41	31
Autres	6	5
Créances irrécouvrables	8	_
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuée par le fonds du Régime de rentes du Québec	193	240
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles du fonds	150	103
	8 267	5 760
Autres frais		
Honoraires d'administration provisoire de régimes de retraite	1 697	883
	9 964	6 643
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	(363)	2 400

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
SOLDE DE L'ACTIF NET AU DÉBUT	13 135	10 735
Résultat net et global de l'exercice	(363)	2 400
SOLDE DE L'ACTIF NET À LA FIN	12 772	13 135

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AUX

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Courants			
Trésorerie	13 316	12 975	10 087
Clients et autres débiteurs (note 13-a)	141	253	47
À recevoir du fonds du Régime de rentes du Québec	123	478	1 103
	13 580	13 706	11 237
Non courants			
Immobilisations incorporelles (note 17-b)	364	401	413
	13 944	14 107	11 650
PASSIFS			
Courants			
Autres créditeurs	_	8	_
Provisions (note 19-b)	396	320	359
	396	328	359
Non courants			
Provisions (note 19-b)	776	644	556
	1 172	972	915
ACTIF NET DU FONDS (note 25-b)	12 772	13 135	10 735
	13 944	14 107	11 650

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration,

La présidente du comité de vérification,

Le président-directeur général,

Francine Martel-Vaillancourt, FCA

Chantal Bélanger, FCGA

Denys Jean

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Activités opérationnelles		
Résultat net et global de l'exercice	(363)	2 400
Ajustements:		
Dotation aux amortissements des immobilisations du fonds	150	103
	(213)	2 503
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités opérationnelles (note 22)	667	476
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	454	2 979
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(113)	(91)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(113)	(91)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	341	2 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début (note 12)	12 975	10 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 12)	13 316	12 975
Information additionnelle reliée aux activités opérationnelles :		
Intérêts perçus	30	20

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	29 488	24 713
Autres produits	10	17
	29 498	24 730
CHARGES		
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	17 697	13 347
Courrier et communications	1 847	1 545
Frais de déplacement	187	101
Services professionnels et techniques	3 362	3 254
Entretien et location d'immeubles	1 580	1 110
Entretien et location informatiques	1 921	1 774
Fournitures	153	133
Autres	27	21
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	451	357
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuée par le fonds du Régime de rentes du Québec	1 079	1 403
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles du fonds	1 055	1 536
	29 359	24 581
Frais financiers		
Charges financières (note 9)	139	149
	29 498	24 730
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	_	_

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AUX

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Courants			
À recevoir du gouvernement du Québec	-	654	3 306
À recevoir du fonds du Régime de rentes du Québec	3 295	1 077	_
Charges payées d'avance	15	26	_
	3 310	1 757	3 306
Non courants			
Immobilisations incorporelles (note 17-c)	6 367	6 840	7 898
	9 677	8 597	11 204
PASSIFS			
Courants			
Autres créditeurs	265	225	146
Dû au gouvernement du Québec	1 468	_	_
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	_	_	1 659
Provisions (note 19-b)	722	681	711
Billets à payer (note 20)	1 315	1 542	1 154
	3 770	2 448	3 670
Non courants			
Revenus perçus d'avance	92	54	_
Contributions perçues d'avance	3 779	2 707	2 778
Provisions (note 19-b)	895	932	758
Billets à payer (note 20)	1 141	2 456	3 998
	5 907	6 149	7 534
	9 677	8 597	11 204
ACTIF NET DU FONDS (note 25-c)			
	9 677	8 597	11 204

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration,

La présidente du comité de vérification,

Le président-directeur général,

Francine Martel-Vaillancourt, FCA

Chantal Bélanger, FCGA

Denys Jean

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES EXERCICES TERMINÉS LES (en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	(12 mois)	(9 mois)
Activités opérationnelles		
Résultat net et global de l'exercice	_	_
Ajustements:		
Dotation aux amortissements des immobilisations du fonds	1 055	1 536
	1 055	1 536
Variation nette des éléments hors caisse		
liée aux activités opérationnelles (note 22)	1 069	96
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 124	1 632
Activités d'investissement		
	(EQQ)	(470)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(582)	(478)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(582)	(478)
Activités de financement		
Remboursement des billets à payer	(1 542)	(1 154)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 542)	(1 154)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-	_
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début et à la fin (note 12)	_	_
au debut et à la IIII (110te 12)		
Information additionnelle reliée aux activités opérationnelles :		
Intérêts versés	145	151

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX 31 DÉCEMBRE 2011, 31 DÉCEMBRE 2010 ET 1er AVRIL 2010

(Sauf indications contraires, les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. Constitution et mandats de la Régie des rentes du Québec

La Régie des rentes du Québec est un organisme public à caractère administratif. Elle jouit de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Elle a son domicile au Canada, dans la province de Québec aux lieu et adresse de son siège, soit au 2600, boulevard Laurier à Québec.

Elle administre le Régime de rentes du Québec, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants selon la *Loi sur les impôts*.

La Régie a été créée par une loi du Parlement du Québec (1965, chapitre 24), au Canada. Elle est mandataire de l'État. Ses actes n'engagent cependant qu'elle-même. À ce titre, elle est exempte d'impôts et de taxes.

Exercice comparatif 2010 de neuf mois

À compter du 1^{er} avril 2010, la *Loi concernant la gouvernance de la Régie des rentes du Québec modifiant diverses dispositions législatives* (2009, chapitre 41) change la fin d'exercice de la Régie du 31 mars au 31 décembre. En conséquence, les chiffres de la période comparative ne portent que sur une période de neuf mois et l'état de la situation financière d'ouverture est en date du 1^{er} avril 2010, ce qui peut amener ceux-ci à ne pas toujours être comparables.

2. Description des mandats de la Régie

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, il faut se référer à la loi applicable selon le cas.

2-a) Régime de rentes du Québec

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec (Régime) est obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

2-a-1) Financement et actif net du fonds du Régime de rentes du Québec

Le Régime utilise un mode de financement dit *par capitalisation partielle*, se situant entre un financement par répartition pure et un financement par capitalisation. Ce mode de financement implique que les cotisations de l'année servent à payer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant de stabiliser son financement à long terme.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Trois sources servent à financer le Régime :

- Les cotisations courantes payées à parts égales par les salariés et leurs employeurs.
 Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts;
- 2. Les revenus de placement de la réserve, c'est-à-dire les revenus générés par les actifs financiers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse);
- 3. L'utilisation de la réserve elle-même en cas d'insuffisance des deux premières sources de financement.

Si le taux de cotisation du Régime est inférieur au taux de cotisation d'équilibre, la stabilité du financement du régime à long terme pourrait, selon les hypothèses de l'*Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009*, être affectée. Dans l'éventualité où la réserve serait épuisée, si l'on voulait maintenir le versement de prestations, le taux de cotisation devrait être ajusté au taux de cotisation par répartition⁴⁴, ou certaines prestations devraient être diminuées afin de maintenir le Régime en vigueur. Selon le *Deuxième rapport actuariel modifiant l'Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009*, en l'absence de la réserve, le taux de cotisation par répartition serait de 12,2 % en 2060.

L'actif net (réserve) du fonds du Régime contribue à la stabilisation du financement, mais ne constitue pas la valeur actualisée des prestations futures, et ce, conformément au mode de financement par capitalisation partielle. Au 31 décembre 2011, l'actif net du Régime est de 35,2 milliards de dollars (31 décembre 2010 : 33,9 milliards de dollars), soit environ 3,4 fois le montant des rentes et des prestations dépensé pour les 12 mois de l'année civile 2011.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on doit se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation, applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles pour ainsi assurer un financement stable du Régime à long terme.

Le taux d'équilibre est établi comme suit : c'est le plus bas taux de cotisation possible appliqué à partir de la troisième année de projection et qui fait en sorte que le rapport entre la réserve à la fin d'une année et les sorties de fonds (dépenses) de l'année suivante, calculé pour la dernière année de la période de projection, soit au moins égal au même rapport calculé pour la vingtième année précédant la fin de la période de projection.

En 2011, deux projets de loi visant à améliorer le financement du Régime ont été adoptés. Les nouvelles mesures prévoient notamment une hausse du taux de cotisation à partir de 2012 et une nouvelle modulation des facteurs d'ajustement à la rente de retraite en cas de retraite anticipée ou ajournée.

À la suite des dernières modifications au Régime et tel que présenté au *Deuxième rapport* actuariel modifiant l'Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009 déposé en novembre 2011, le taux de cotisation d'équilibre a été évalué à 10,81 %. À la page suivante, les principales hypothèses utilisées sont présentées :

^{44.} Le taux de cotisation par répartition est calculé en divisant les sorties de fonds d'une année par la masse salariale soumise à cotisation de la même année. Il permet ainsi de constater le taux qui serait exigé des cotisants pour financer les sorties de fonds en l'absence de réserve.

Démographiques	
Indice synthétique de fécondité	1,73 à 1,65 (à compter de 2018)
Réduction de la mortalité (espérance de vie à la naissance)	Hommes : 79,2 à 84,1 (2060) Femmes : 83,5 à 87,0 (2060)
Économiques	
Taux de chômage	8,7 % à 6,0 % (à compter de 2019)
Taux d'inflation	1,6 % à 2,5 % (à compter de 2016)
Taux réel d'augmentation des gains moyens de travail (variation annuelle)	0,3 % à 1,2 % (à compter de 2019)
Taux de rendement réel	4,3 % à 4,5 % (à compter de 2022)

Des informations plus détaillées sur les hypothèses et méthodes figurent dans les évaluations actuarielles et les mises à jour préparées périodiquement par la Régie des rentes.

En 2011, le taux de cotisation au Régime était de 9,9 %. Il est passé à 10,05 % le 1^{er} janvier 2012. Il continuera ensuite d'être augmenté de 0,15 % par année pour atteindre 10,80 % le 1^{er} janvier 2017. Toutefois, le gouvernement peut prévoir, pour chaque année, qu'il n'y aura pas d'augmentation du taux de cotisation ou que l'augmentation sera moindre que 0,15 %, lorsque le plus récent taux de cotisation d'équilibre publié par la Régie à la *Gazette officielle du Québec* est inférieur au taux de cotisation prévu pour l'année. À compter de 2018, un mécanisme d'ajustement automatique sera mis en place afin d'aligner le taux de cotisation sur le taux de cotisation d'équilibre et de garantir la sécurité financière du Régime.

Sur la base des augmentations progressives du taux de cotisation prévues, celui-ci atteindra donc le taux de cotisation d'équilibre à compter de 2018.

Selon le Deuxième rapport actuariel modifiant l'Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009 déposé en novembre 2011, le Régime sera en mesure de verser les rentes et prestations, et de payer ses frais d'administration dus sur une très longue période. Les nouvelles mesures introduites par les deux projets de loi font en sorte que la réserve (l'actif net) devrait se maintenir à un montant supérieur à trois fois les sorties de fonds annuelles d'ici 2050, et au-dessus de 2,5 fois entre 2050 et 2060. Les analyses actuarielles statutaires étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2012 et sera complétée au cours de l'année 2013.

En complément d'information, nous fournissons le tableau suivant qui résume, sur la période de projection de l'analyse actuarielle, soit entre 2010 et 2060, les principales entrées et sorties de fonds du Régime, l'état de sa réserve, et le taux de cotisation par répartition. Ces données proviennent du *Deuxième rapport actuariel modifiant l'Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009*.

Extrait du Deuxième rapport actuariel modifiant l'Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2009*

	En	Entrées de fonds**		Sorties de fonds**			Réserve de fonds de l'an	Taux de cotisation	
Année	Cotisations	Revenus de placement	Total	Prestations	Frais d'adminis- tration	Total	Dollars**	Proportion	par répartition (%)
2010	10 446	1 751	12 197	10 062	113	10 176	31 602	3,0	9,6
2011	10 870	1 995	12 864	10 566	116	10 682	33 785	3,0	9,7
2012	11 459	2 165	13 624	11 184	119	11 302	36 107	3,0	9,9
2013	12 092	2 350	14 442	11 807	122	11 929	38 621	3,1	10,1
2014	12 772	2 552	15 324	12 489	125	12 614	41 331	3,1	10,2
2015	13 484	2 772	16 255	13 209	128	13 337	44 250	3,1	10,4
2016	14 214	3 011	17 225	13 954	132	14 086	47 388	3,2	10,5
2017	15 001	3 224	18 225	14 745	136	14 881	50 732	3,2	10,7
2018	15 576	3 443	19 019	15 573	140	15 713	54 038	3,3	10,9
2019	16 198	3 660	19 858	16 438	145	16 582	57 314	3,3	11,0
2020	16 820	3 925	20 745	17 338	149	17 487	60 572	3,3	11,2
2021	17 459	4 195	21 653	18 265	154	18 419	63 806	3,3	11,4
2025	20 252	5 071	25 323	22 298	174	22 472	75 945	3,2	12,0
2030	24 495	6 005	30 501	27 549	203	27 752	89 588	3,1	12,2
2035	29 965	7 083	37 048	33 110	237	33 347	105 918	3,1	12,0
2040	36 559	8 546	45 105	39 981	277	40 258	127 999	3,1	11,9
2045	44 181	10 328	54 509	48 634	323	48 957	154 529	3,0	11,9
2050	52 993	12 312	65 306	58 953	377	59 330	183 856	3,0	12,1
2055	63 468	14 310	77 778	71 649	441	72 090	213 006	2,8	12,2
2060	76 394	16 255	92 650	86 125	515	86 640	241 715	2,7	12,2

^{*} Dans le tableau ci-dessus, à compter de 2025, seulement une année sur cinq est présentée.

2-a-2) Rente de retraite

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. Le montant mensuel initial est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable.

Les rentes débutant avant 2013 sont ajustées de 0,5 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, jusqu'à concurrence de 60 mois, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. À la suite des récentes modifications à la loi, l'ajustement à la rente de retraite sera modifié comme suit :

- Pour les rentes débutant avant 65 ans, le facteur d'ajustement sera haussé progressivement de 0,5 % à 0,6 %. Cette hausse s'appliquera entre 2014 et 2016. Le facteur d'ajustement augmentera en fonction du montant de la rente. Il demeurera à 0,5 % pour une personne qui reçoit une rente très faible. Il augmentera graduellement jusqu'à 0,6 % pour une personne qui reçoit la rente maximale.
- Pour les rentes débutant après 65 ans, le facteur d'ajustement sera haussé à 0,7 % par mois d'écart à compter du 1^{er} janvier 2013.

En 2011, la rente mensuelle maximale payable aux nouveaux bénéficiaires à compter de 65 ans est de 960 \$.

^{**} Les montants dans le tableau sont en millions de dollars courants.

2-a-3) Rente de conjoint survivant

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de 3 années, ou s'il a cotisé pour au moins 10 ans. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant ainsi que selon les gains admissibles et les cotisations de la personne décédée. En 2011, la rente mensuelle maximale payable aux nouveaux bénéficiaires est de 793,34 \$.

2-a-4) Rente d'invalidité

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. Le montant de la rente varie selon les gains admissibles et les cotisations de la personne invalide. En 2011, la rente mensuelle maximale payable aux nouveaux bénéficiaires est de 1 153,34 \$.

2-a-5) Rente d'orphelin

La rente est versée à chacun des enfants mineurs d'un cotisant décédé. À compter du 1^{er} janvier 2012, l'aide accordée aux orphelins sera bonifiée. Cette hausse s'appliquera aussi aux rentes d'orphelin déjà en paiement. En 2012, le montant de la rente sera de 224,62 \$ par mois pour chaque enfant.

En 2011, la rente mensuelle payable aux orphelins est de 69,38 \$.

2-a-6) Rente d'enfant de cotisant invalide

La rente est versée à chacun des enfants mineurs d'un cotisant invalide au sens de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. En 2011, la rente mensuelle payable est de 69,38 \$. Aucune bonification autre que l'indexation n'est prévue pour 2012.

2-a-7) Prestation de décès

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 \$ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

2-a-8) Indexation des rentes

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2011 était de 1,7 %.

2-b) Régimes complémentaires de retraite

En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Elle assure donc l'évolution du cadre législatif applicable aux régimes complémentaires de retraite (RCR). Le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (fonds RCR) est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite sous la surveillance de la Régie.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Depuis janvier 2009, la Régie a le mandat d'administrer les rentes de retraite de certains participants et bénéficiaires dont les droits sont réduits à la terminaison de leur régime de retraite en raison de la faillite de leur employeur. Depuis décembre 2010, ce mandat s'est aussi étendu aux employeurs qui sont sous l'effet d'une ordonnance ou d'un jugement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), de la partie III de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (LFI) ou de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*. Initialement, les régimes visés étaient ceux dont la date de terminaison était antérieure au 1^{er} janvier 2012. À la fin de 2011, ce mandat a été prolongé pour viser les régimes qui se termineront avant le 1^{er} janvier 2014.

En juin 2011, le mandat de la Régie quant à l'administration des rentes de retraite de certains participants et bénéficiaires a également été élargi pour viser un régime de retraite auquel est partie un employeur du secteur des pâtes et papiers ayant conclu, alors qu'il était sous la protection de la LACC ou de la LFI avant le 1^{er} janvier 2012, une entente, même s'il n'y avait pas de terminaison du régime, avec le gouvernement visant le maintien du régime.

2-c) Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

La Régie administre le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE) en vertu de la *Loi sur les impôts*.

Une somme est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Son montant varie selon leur situation conjugale (avec ou sans conjoint), le nombre d'enfants à leur charge et qui résident avec elles, leur revenu familial de l'année précédente ainsi que le nombre d'enfants en garde partagée. Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle du Soutien aux enfants ainsi que de la mise en paiement de cette aide financière.

Les prestations versées aux clients sont assumées directement par le gouvernement du Québec, à même ses propres états financiers. C'est pour cette raison qu'ils ne figurent pas dans ceux du fonds CIRSE à la Régie.

3. Principales méthodes comptables

3-a) Généralités et conformité aux Normes internationales d'information financière

Les présents états financiers individuels sont les premiers que la Régie a préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La note 27 donne plus d'informations en regard des conséquences de ce changement sur les données de l'exercice comparatif (31 décembre 2010) et sur celles de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010 qui avaient déjà été publiées auparavant avec l'ancien référentiel comptable.

Ces états financiers ont été préparés selon la base du coût historique, à l'exception des dépôts à participation qui sont à la juste valeur et de la provision pour congés de maladie, vacances et autres qui est à sa valeur actualisée des paiements futurs ainsi que les autres provisions qui sont plutôt à la meilleure estimation des paiements futurs prévus, actualisés lorsque l'effet du temps est significatif.

Ces états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de la Régie le 30 mars 2012 et sont présentés en dollars canadiens.

3-b) Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les lui verse régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues et selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice, comme l'explique plus en détail la note 5-a. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

3-c) Revenus de placement

3-c-1) Sur les actifs financiers confiés à la Caisse

Ces revenus représentent les revenus de placement attribués par la Caisse, nets des frais de gestion de celle-ci, qui ont été générés par les actifs financiers de la Régie confiés à la Caisse.

3-c-2) Intérêts gagnés et les pénalités perçues lors de la production de l'avis de cotisation par Revenu Québec

Revenu Québec perçoit ces montants au nom de la Régie en produisant un avis de cotisation au mandataire ou au travailleur autonome lorsque ceux-ci ont omis de payer leur cotisation selon le calendrier de remise prévu. Ces sommes sont ensuite versées périodiquement à la Régie. Celle-ci comptabilise ces montants selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

3-d) Contribution du gouvernement du Québec

Le ministère de la Famille et des Aînés verse chaque année une contribution à la Régie pour assurer le financement du fonds pour le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (fonds CIRSE).

Les contributions qui servent à acquérir des immobilisations sont reportées et constatées à titre de revenu graduellement dans le futur au même rythme que la durée d'utilité des immobilisations correspondantes.

Le cas échéant, la Régie doit rembourser au gouvernement du Québec les sommes reçues en excédent des dépenses réellement engagées pour ce fonds. Les contributions à rembourser sont alors présentées dans le poste « dû au gouvernement du Québec ».

3-e) Dépenses de rentes et prestations

Ces dépenses sont comptabilisées lorsque les demandes de rentes et prestations sont acceptées et mises en paiement. Elles comprennent également les rentes et prestations payées par le Régime de pensions du Canada (RPC) pour le compte de la Régie, situation qui se produit lorsque des clients ont accumulé des droits dans les deux régimes, mais ont effectué une demande de rente ou de prestation au RPC.

3-f) Partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie

Le partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a réellement consacrés à chaque fonds ou selon d'autres indicateurs appropriés.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

3-g) Attribution de rendement entre le fonds du Régime de rentes du Québec et le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du fonds RCR sont confiés au fonds RRQ, qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue est attribué au fonds RCR.

3-h) Régimes de retraite du personnel

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes généraux et obligatoires, car les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Celles-ci sont passées en charges à mesure qu'elles deviennent exigibles.

3-i) Instruments financiers

3-i-1) Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. On y ajoute les coûts de transaction directement imputables, sauf pour les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels ceux-ci sont comptabilisés en résultat net. Ils sont ensuite classés sous l'une des catégories suivantes applicables à la Régie : actifs à la juste valeur par le biais du résultat net; trésorerie, prêts et créances; autres passifs financiers. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement. Selon leur classification, ils sont subséquemment comptabilisés de la manière décrite ci-dessous.

Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de fin de période et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets dans la période au cours de laquelle elle survient. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers confiés à la Caisse. Ils ont été désignés ainsi en raison du fait qu'il s'agit d'un groupe d'actifs financiers qui est géré et évalué d'après la méthode de la juste valeur. Ces derniers comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier. Les actifs financiers confiés à la Caisse sont inscrits à la juste valeur, qui est établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ou ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. La variation de la juste valeur est inscrite dans les revenus de placement.

Trésorerie, prêts et créances

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, et qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les éléments inclus dans cette catégorie sont la trésorerie, les clients et autres débiteurs (à l'exception des éléments non financiers), les sommes à recevoir entre les fonds, les dépôts à vue dans le fonds général à la Caisse, la somme à recevoir du gouvernement du Québec et les revenus de placement à recevoir de la Caisse. À chaque date de fin de période, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs financiers

Les éléments inclus dans cette catégorie sont les découverts bancaires, les sommes dues entre les fonds, la somme due au gouvernement du Québec, les fournisseurs et autres créditeurs (à l'exception des éléments non financiers) et les billets à payer du fonds CIRSE.

À chaque date de fin de période, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de fin de période, la Régie examine s'il y a des informations objectives qui indiquent la présence d'une dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur, selon le cas, la juste valeur ou sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Cette dépréciation est inscrite au résultat net le cas échéant.

3-i-2) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que sur des techniques qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

dont l'évaluation repose sur des techniques qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

Le classement des instruments financiers selon les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de l'évaluation initiale des instruments et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque année.

L'information quantitative relative à la hiérarchie de la juste valeur est présentée à la note 14.

3-j) À recevoir ou dû à un autre fonds

Afin de simplifier les processus administratifs, c'est le fonds RRQ qui effectue les activités opérationnelles d'encaissement et de déboursés pour les trois fonds comptables à l'exception des revenus de droits du fonds RCR. Ainsi, lorsque ce fonds effectue une opération au nom d'un autre fonds, il enregistre la contrepartie dans le compte inter-fonds approprié « à recevoir ou dû à un autre fonds ». La même chose se produit lorsque le fonds RRQ assume des dépenses communes aux trois fonds et facture ensuite une quote-part de celles-ci aux autres fonds. Une écriture correspondante est toujours effectuée dans l'autre fonds concerné, afin que les interfonds balancent en tout temps.

3-k) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les développements de systèmes informatiques et les logiciels sont de nature incorporelle et toutes les autres immobilisations sont de nature corporelle.

3-k-1) Évaluation initiale

Immobilisations corporelles

Ces immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Celui-ci inclut le prix d'achat, auquel on ajoute, le cas échéant, les frais de transport, d'installation, ainsi que les coûts d'emprunt.

Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et, lorsque cela est applicable, du cumul des pertes de valeur. Le coût varie selon le mode d'acquisition :

Achat séparé

Les coûts incluent le prix d'achat, auquel on ajoute, le cas échéant, les frais de transport, d'installation, ainsi que les coûts d'emprunt jusqu'à ce que les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation prévue soient pratiquement toutes terminées.

Développement de systèmes à l'interne

La Régie réalise la majorité des acquisitions d'immobilisations incorporelles de cette façon. Elle affecte plusieurs de ses employés ainsi que des consultants externes à la réalisation et à la gestion de ses projets de développement de systèmes informatiques.

Les coûts directement liés au développement peuvent être inclus dans les coûts capitalisés de développement de systèmes lorsqu'ils remplissent les critères mentionnés ci-dessous. Il s'agit des coûts de main-d'œuvre directs, des coûts d'emprunt et des autres coûts qui sont directement rattachés au développement des systèmes concernés, jusqu'à la date où ils sont dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction. Aucuns frais généraux administratifs ne sont inclus.

Pour que les coûts mentionnés précédemment soient capitalisés comme immobilisation incorporelle, il est obligatoire que le projet :

- 1. ne soit pas du type « recherche », et
- 2. ait franchi l'étape préliminaire de la conception, donc qu'il ait atteint celle du développement, et que les critères suivants soient satisfaits :
 - a) il est techniquement faisable d'achever le système en vue de sa mise en service;
 - b) la direction a l'intention d'achever le système et de le mettre en service;
 - c) la Régie a la capacité de mettre le système en service;
 - d) il est possible de démontrer que le système générera des avantages futurs probables;
 - e) la Régie a suffisamment de ressources techniques, financières, et autres pour achever le développement du système et le mettre en service;
 - f) les coûts attribuables au développement de ce système peuvent être mesurés et évalués de façon fiable.

3-k-2) Évaluation après la comptabilisation

Pour toutes ses immobilisations, la Régie utilise le modèle du coût. Selon cette méthode, le coût des immobilisations est diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

3-k-3) Amortissement

Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité sont revus chaque année et ajustés au besoin.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité :

Ameublement et équipement de bureau de 5 à 7 ans
 Équipement informatique de 3 à 7 ans

Matériel roulant
 3 ans

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Immobilisations incorporelles

Toutes les durées d'utilité de ces immobilisations sont déterminées. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques de 3 à 7 ans
 Développement de systèmes informatiques de 5 à 10 ans

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est incluse, selon le fonds comptable concerné, dans les comptes suivants de l'état du résultat global :

- « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles »;
- « dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles du fonds »;
- « dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles attribuée par le fonds du Régime de rentes du Québec ».

3-k-4) Dépréciation

À chaque date de fin de période, la Régie recherche et analyse toutes les informations objectives disponibles soit à l'interne ou à l'externe et qui révéleraient des indices de la dépréciation de certaines immobilisations. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte pour dépréciation est constatée à l'état du résultat global.

La Régie évalue également les pertes de valeur qui pourraient faire l'objet d'une récupération lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

3-I) Provisions comptabilisées au passif

Les provisions sont comptabilisées au passif lorsque la Régie a une obligation actuelle, juridique, ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions correspondent à la meilleure estimation faite par la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la fin de la période. Ces montants sont modifiés lorsque l'effet est significatif.

3-m) Présentation par ordre de liquidité pour le fonds RRQ

Pour l'état de la situation financière du fonds RRQ, il est jugé plus pertinent de ne pas présenter celui-ci selon le découpage « courants – non courants » puisqu'une présentation par ordre de liquidité correspond mieux à la réalité économique de ce fonds.

4. Normes comptables et amendements publiés, mais pas encore entrés en vigueur

De nouvelles normes ou modifications aux normes existantes ont été publiées par l'International accounting standards board (IASB) avec prise d'effet pour des exercices postérieurs à 2011. Les normes qui concernent potentiellement la Régie ainsi que les dates auxquelles elles seront appliquées sont les suivantes :

IFRS 7: Instruments financiers - Informations à fournir

Cette norme a été amendée afin d'ajouter des obligations en matière d'informations à fournir au sujet des transactions de transfert et des expositions au risque dans le cas de transferts d'actifs financiers ainsi que de l'effet de ces risques sur la situation financière de l'entité. Elle s'appliquera pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2011 ou du 1^{er} janvier 2013 selon le cas.

IFRS 9: Instruments financiers - Classement et évaluation

Cette norme a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers. Elle remplace les catégories multiples et modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39 pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. Des dispositions applicables aux passifs financiers ont été ajoutées à IFRS 9 en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement à celles énoncées dans IAS 39 Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation. Elle s'appliquera pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2015.

IFRS 10 : États financiers consolidés

Cette norme exige que l'entité consolide une entité émettrice lorsqu'elle remplit les trois conditions suivantes : elle détient le pouvoir sur celle-ci, elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Selon les IFRS actuelles, l'entité doit consolider une autre entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette autre entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette norme remplace SIC-12 et certaines parties d'IAS 27. Elle entrera en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2013.

IFRS 13 : Évaluation de la juste valeur

Il s'agit d'une nouvelle norme complète portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir à son sujet qui s'applique à toutes les IFRS. Elle précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Dans les IFRS actuelles, les indications relatives à l'évaluation de la juste valeur et à la communication d'informations à son sujet sont disséminées dans les normes individuelles imposant l'évaluation à la juste valeur et ne reflètent pas toujours une base d'évaluation claire ou des informations à fournir uniformes. Elle entrera en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 1: Présentation des états financiers

Cette norme a été amendée afin d'exiger que les entités séparent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global en deux groupes, selon qu'ils seront ou non reclassés ultérieurement. Elle entrera en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2012.

IAS 19 : Avantages du personnel

Cette norme a été amendée afin d'apporter des changements importants à la comptabilisation et à l'évaluation de la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de fin de contrat de travail, ainsi que pour étoffer les informations à fournir sur tous les avantages du personnel. Un certain nombre d'autres amendements ont été apportés aux dispositions relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et au classement, notamment la modification de la définition des avantages à court terme et des autres avantages à long terme. Elle entrera en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2013.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

IAS 27: États financiers individuels

L'IASB a publié une version révisée d'IAS 27 qui s'intitule dorénavant « États financiers individuels ». Cette nouvelle version d'IAS 27 se limite dorénavant à la comptabilisation des participations dans des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans les états financiers individuels. Les principes énoncés dans l'IAS 27 actuel pour les états financiers individuels demeurent inchangés dans la version révisée d'IAS 27. Elle entrera en vigueur pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

À la suite de l'analyse des documents pertinents, nous croyons que les normes ainsi que les modifications aux normes existantes décrites précédemment n'auront aucun impact significatif sur les résultats de ses activités ou sur sa situation financière.

5. Estimations comptables et changements d'estimation effectués en 2011

La préparation des états financiers exige que la direction de la Régie ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont révisées à chaque date de fin d'exercice et les ajustements en découlant sont comptabilisés dans les exercices ultérieurs concernés par ces révisions.

Puisqu'il est difficile d'établir l'ampleur de la variation de ces estimations, il existe donc une possibilité que les résultats réels diffèrent de façon significative des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les cotisations au Régime, les cotisations à recevoir de Revenu Québec, la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, la juste valeur de certains instruments financiers et la provision pour congés de maladie, vacances et autres.

5-a) Revenus de cotisation et cotisations à recevoir de Revenu Québec

Compte tenu des mécanismes opérationnels et fiscaux établis par le gouvernement pour que les employeurs, les travailleurs autonomes et les particuliers effectuent leurs remises de cotisations, celles-ci sont encaissées sur une très longue période qui déborde l'année civile concernée. Ainsi, pour une année civile donnée, les cotisations sont perçues par Revenu Québec, puis remises à la Régie sur une longue période qui débute au courant de l'année civile concernée et qui se poursuit plusieurs mois après la fin de celle-ci.

La Régie utilise donc divers outils et hypothèses pour évaluer les revenus de cotisation et pour effectuer l'estimation des cotisations à recevoir de Revenu Québec à la date de fin de période. La Régie fonde son estimation sur des techniques élaborées qui visent essentiellement à constituer pour chaque composante (cotisations à recevoir des mandataires, des travailleurs autonomes, ou encore les sommes à rembourser) une banque de données historiques distincte comprenant plusieurs années civiles de cotisations. L'analyse permet ensuite d'établir, pour chaque composante et chaque année civile, un pourcentage entre les éléments connus à la date de fin de période par rapport à ceux constatés subséquemment. La moyenne des pourcentages des années civiles analysées est ensuite calculée pour chaque composante et sert à établir l'estimation en date de fin de période de l'année courante.

L'estimation des cotisations à recevoir ou à rembourser en date de fin d'exercice est donc établie en fonction des données connues au 31 décembre pour l'année civile courante (ex. : les encaissements reçus à date) et les pourcentages moyens calculés selon l'expérience des données historiques d'années civiles antérieures.

États financiers

154

Au 31 décembre 2011, le montant des cotisations à recevoir de Revenu Québec est de 911 millions de dollars (31 décembre 2010 : 774 millions de dollars), incluant 835 millions de dollars (31 décembre 2010 : 765,4 millions de dollars) qui ont été établis à partir d'estimations.

5-b) Juste valeur

Tous les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Selon leur classement, ces instruments sont ensuite évalués soit au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit à la juste valeur.

La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions de marché ou d'autres facteurs. La note 3-i) donne plus de détails sur l'établissement de la juste valeur pour les instruments financiers.

Pour les actifs financiers confiés à la Caisse, la juste valeur est établie par cette dernière au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour l'instrument concerné. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées lorsque disponibles. Sinon, la Caisse utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La note 14 donne plus de détails sur la juste valeur des instruments financiers pour chacun des fonds comptables.

5-c) Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

Comme il est décrit à la section 3-k-3), la Régie détermine les durées d'utilité de ses immobilisations et revoit ces dernières à chaque fin d'exercice. Diverses analyses sont utilisées pour effectuer ce travail, notamment :

- le suivi des développements de systèmes informatiques réalisés durant l'exercice courant et lors des derniers exercices afin de rattacher ceux-ci aux systèmes principaux existants;
- la mise à jour de l'inventaire des principaux systèmes ainsi que leur âge;
- l'examen des estimations de durée d'utilité effectuées par des pairs;
- l'état et le niveau d'utilisation des systèmes.

Après l'analyse effectuée en 2011, la Régie a conclu que la durée d'utilité maximale de certains de ses développements de systèmes informatiques devait passer de 7 à 10 ans. En conséquence, la valeur comptable des systèmes déjà existants avant l'exercice 2011, concernés par ce changement, sera amortie sur une plus longue période. Si la Régie n'avait pas modifié son estimation, la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles de l'exercice 2011 aurait été plus élevée pour chaque fonds des montants suivants :

Fonds RRQ: 3 751 191 \$
 Fonds RCR: 98 843 \$
 Fonds CIRSE: 1 596 567 \$
 5 446 601 \$

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

L'estimation de ce changement sur les périodes futures est impraticable, car il est impossible de connaître la valeur des ajouts d'immobilisations pour ces systèmes qui seront effectués dans chaque fonds au cours des prochaînes années.

Les données sur la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, conséquentes à l'utilisation de ces estimations de durée d'utilité, sont fournies en détails aux notes 16 et 17.

5-d) Provision pour congés de maladie, vacances et autres

Les employés de la Régie sont assujettis aux mêmes conditions de travail que celles établies par le gouvernement du Québec pour ses employés et gestionnaires. Celles-ci comprennent entre autres des avantages concernant les congés tels que les vacances, les maladies et les absences de longue durée (ex. : invalidité). Certains de ces congés peuvent être accumulés dans des « réserves » lorsqu'ils ne sont pas utilisés. La Régie doit donc estimer, à chaque date de fin de période, la valeur de ces congés accumulés dans les réserves, ainsi que la valeur de l'obligation envers les employés concernés par des absences connues de longue durée.

Pour effectuer cette estimation, la Régie utilise d'une part des données détaillées réelles tels les nombres de jours de congés accumulés dans les réserves par chaque employé. D'autre part, elle a recours à diverses hypothèses.

Description de l'hypothèse	Valeurs
Les coûts moyens par jour pour chaque catégorie d'employés (non-cadres, cadres)	entre 218,45 \$ et 409,01 \$
Le taux d'actualisation*	entre 2,19 % et 4,10 %
Le taux attendu d'augmentation statutaire des salaires des employés et d'inflation*	entre 1,13 % et 3,25 %
L'âge moyen des employés selon le groupe*	de 42,3 à 56 ans
L'âge présumé de retraite des employés selon le groupe*	58 ou 59 ans
Le facteur global d'ajustement pour les jours perdus, le coût des avantages sociaux et les jours fériés*	entre 124,5 % et 126,46 %

^{*} Hypothèses utilisées seulement pour évaluer l'obligation et la charge relatives aux réserves de congés de maladie, car ces derniers seront utilisés sur une longue période dans le temps.

La note 19 fournit plus de détails sur les montants des provisions relatives à ces congés, qui sont comptabilisées en date de fin de période.

6. Produits des activités ordinaires

FONDS RCR	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Droits	7 362	7 092
Administration de rentes de retraités	68	_
Vente de publications et autres produits	48	43
	7 478	7 135

7. Revenus de placement

31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
1 138 510	801 795
336 001	(244 585)
(623 885)	2 876 864
850 626	3 434 074
3 715	1 964
854 341	3 436 038
35 919	23 886
6	1
29	1
35 954	23 888
890 295	3 459 926
	(12 mois) 1 138 510 336 001 (623 885) 850 626 3 715 854 341 35 919 6 29 35 954

7-a) Détails des revenus (pertes) de placement sur dépôts à participation à la Caisse

7-a-1) Détails pour l'exercice de 12 mois terminé le 31 décembre 2011 (en millions de dollars)

PORTEFEUILLE	Revenus nets de placement	Gains (pertes) à la vente de placements	Augmentation (diminution) non matérialisée de la juste valeur	Total
Valeurs à court terme	8,3	0,2	(0,3)	8,2
Obligations	235,4	122,7	369,5	727,6
Dettes immobilières	202,2	(195,1)	292,8	299,9
Sous-total des revenus fixes	445,9	(72,2)	662,0	1 035,7
Infrastructures	32,9	6,4	169,9	209,2
Immeubles	191,6	81,6	236,1	509,3
Sous-total des placements sensibles à l'inflation	224,5	88,0	406,0	718,5
Actions canadiennes	118,9	17,2	(619,6)	(483,5)
Actions mondiales	51,3	10,0	(247,3)	(186,0)
Actions américaines	16,8	4,4	34,1	55,3
Actions EAEO*	87,9	(4,4)	(364,7)	(281,2)
Actions étrangères	_	_	_	_
Actions des marchés en émergence	47,1	0,8	(406,4)	(358,5)
Québec Mondial	66,7	177,0	(207,5)	36,2
Placements privés	68,1	52,5	132,5	253,1
Sous-total des actions	456,8	257,5	(1 678,9)	(964,6)
Fonds de couverture	_	36,4	(36,4)	_
BTAA	(0,5)	_	20,9	20,4
Autres	11,8	26,3	2,5	40,6
Sous-total des autres placements	11,3	62,7	(13,0)	61,0
Total global	1 138,5	336,0	(623,9)	850,6
- '				

^{*} EAEO : Europe, Australie, Extrême-Orient

7-a-2) Détails pour l'exercice de 9 mois terminé le 31 décembre 2010 (en millions de dollars)

PORTEFEUILLE	Revenus nets de placement	Gains (pertes) à la vente de placements	Augmentation (diminution) non matérialisée de la juste valeur	Total
Valeurs à court terme	2,8	0,7	(0,8)	2,7
Obligations	217,3	63,4	192,3	473,0
Dettes immobilières	110,6	(234,5)	397,6	273,7
Sous-total des revenus fixes	330,7	(170,4)	589,1	749,4
Infrastructures	29,7	(120,4)	229,4	138,7
Immeubles	159,2	(0,0)	408,6	567,8
Sous-total des placements sensibles à l'inflation	188,9	(120,4)	638,0	706,5
Actions canadiennes	72,2	58,9	350,1	481,2
Actions mondiales	27,6	(0,3)	161,2	188,5
Actions américaines	1,8	7,9	30,6	40,3
Actions EAEO	40,5	(2,0)	107,9	146,4
Actions étrangères	_	(213,6)	213,5	(0,1)
Actions des marchés en émergence	27,4	0,9	200,6	228,9
Québec Mondial	66,9	135,7	21,7	224,3
Placements privés	38,3	0,2	561,9	600,4
Sous-total des actions	274,7	(12,3)	1 647,5	1 909,9
Fonds de couverture	(1,0)	75,6	(60,8)	13,8
BTAA	(0,2)	_	69,5	69,3
Autres	8,7	(17,1)	(6,4)	(14,8)
Sous-total des autres placements	7,5	58,5	2,3	68,3
Total global	801,8	(244,6)	2 876,9	3 434,1

8. Frais d'administration du fonds RRQ

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Salaires et autres avantages du personnel	50 264	35 643
Courrier et communications	4 249	2 349
Frais de déplacement	633	443
Services professionnels et techniques	11 459	8 351
Expertises médicales externes	2 227	1 765
Entretien et location d'immeubles	4 622	3 079
Entretien et location informatiques	5 353	3 841
Fournitures	501	416
Autres	77	64
Frais de perception des cotisations par Revenu Québec (note 10)	18 730	14 146
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	1 053	832
Trop-payé de rentes et prestations	407	952
Créances irrécouvrables	1 401	115
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 899	5 708
	105 875	77 704

9. Charges financières

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
FONDS RRQ		
Intérêts sur découvert bancaire au fonds général de la Caisse	175	46
Intérêts sur rentes et prestations	3 643	1 033
Rendement attribué au fonds RCR	287	1 066
Intérêts sur découverts bancaires	2	4
	4 107	2 149
FONDS CIRSE		
Intérêts sur billets à payer	139	149

10. Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Frais d'administration (note 8)	18 730	14 146
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	19 645	14 530
	38 375	28 676

Revenu Québec est, selon la *Loi sur le régime de rentes du Québec*, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le compte du Régime. Dans le cadre de ce mandat, une nouvelle entente a été signée en 2009. Celle-ci est de durée indéterminée, mais peut être résiliée sur préavis de 180 jours de l'une ou l'autre des parties.

États financiers

160

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

Selon cette entente, Revenu Québec facture à la Régie des frais d'administration ainsi que les frais relatifs aux créances irrécouvrables.

Les frais d'administration sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec et sont réévalués tous les cinq ans. La dernière évaluation est basée sur les données de Revenu Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La prochaine mise à jour sera effectuée avec les données de Revenu Québec pour son exercice qui se terminera le 31 mars 2013. Entre les deux dates d'évaluation, divers mécanismes d'indexation sont prévus dans l'entente. Ainsi, les salaires directs sont indexés selon le taux moyen d'augmentation de la masse salariale des employés affectés à ces tâches. Les salaires indirects ne sont pas indexés. L'amortissement est ajusté selon les plans d'amortissement des actifs concernés par l'entente. Les autres dépenses sont indexées selon le taux d'inflation, mesuré à l'aide de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

Les dépenses de créances irrécouvrables sont calculées annuellement par Revenu Québec.

11. Présentation des actifs et passifs courants pour le fonds RRQ

Puisque le fonds RRQ ne présente pas de portion « courant » et « non courant » comme l'explique la note 3-m, nous fournissons le montant que la Régie s'attend à recouvrer ou à régler au plus tard dans les 12 mois pour chaque poste d'actif et de passif.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	260	784	567
Dépôts à vue à la Caisse	_	_	287 074
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	_	_	1 659
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	911 410	774 351	657 346
Clients et autres débiteurs	34 306	31 281	28 911
Charges payées d'avance	1 507	1 034	948
Revenus de placement à recevoir de la Caisse (note 15-a)	82 896	89 679	97 937
Total des actifs prévus à court terme	1 030 379	897 129	1 074 442
PASSIFS			
Découvert bancaire	42 358	42 528	57 739
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	369 274	503 501	_
Fournisseurs et autres créditeurs	152 842	152 297	135 118
Dû à un autre fonds administré par la RRQ	3 418	1 555	1 103
Provisions (note 19-b)	15 034	7 967	10 603
Total des passifs prévus à court terme	582 926	707 848	204 563

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie sont composés des éléments suivants :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
FONDS RRQ			
Trésorerie	260	784	567
Découvert bancaire	(42 358)	(42 528)	(57 739)
Dépôts à vue (note 15-a)	_	-	287 074
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	(369 274)	(503 501)	
	(411 372)	(545 245)	229 902
FONDS RCR			
Trésorerie	13 316	12 975	10 087

FONDS CIRSE

Ce fonds ne dispose d'aucune trésorerie ou équivalents de trésorerie puisque c'est le fonds RRQ qui effectue les paiements pour celui-ci. En parallèle, le ministère de la Famille et des Aînés rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

13. Clients et autres débiteurs

13-a) Détail des montants inscrits

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
FONDS RRQ			
Clients (note 13-b)	35 113	31 704	29 525
Autres débiteurs	15	16	13
	35 128	31 720	29 538
Provision pour créances douteuses (note 13-c)	(822)	(439)	(627)
	34 306	31 281	28 911
FONDS RCR			
Clients (note 13-b)	145	253	47
Autres débiteurs	_		
	145	253	47
Provision pour créances douteuses (note 13-c)	(4)		
	141	253	47

13-b) Classement des sommes à recevoir des clients selon leur âge

Le tableau suivant détaille la valeur brute des comptes clients selon leur âge à chacune des dates suivantes :

ÂGE DES COMPTES CLIENTS	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
FONDS RRQ			
De 0 à 30 jours	28 075	25 484	24 029
De 31 à 60 jours	474	264	162
De 61 à 90 jours	146	189	218
Plus de 90 jours	6 418	5 767	5 116
	35 113	31 704	29 525
FONDS RCR			
De 0 à 30 jours	69	81	1
De 31 à 60 jours	_	-	1
De 61 à 90 jours	23	92	1
Plus de 90 jours	53	80	44
	145	253	47

13-c) Rapprochement de la provision pour créances douteuses

Le tableau suivant donne plus d'information sur la variation de la provision pour créances douteuses.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FONDS RRQ		
Solde au début de l'exercice	439	627
(-) Radiation de créances	1 017	114
(+) Pertes de valeur	1 401	115
(-) Reprises de provisions	1	189
Solde à la fin de l'exercice	822	439
FONDS RCR		
Solde au début de l'exercice	_	_
(-) Radiation de créances	4	-
(+) Pertes de valeur	8	-
(-) Reprises de provisions		
Solde à la fin de l'exercice	4	

14. Instruments financiers

14-a) Détail des actifs et passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que l'information relative à leur juste valeur

14-a-1) Fonds RRQ

			luste valeur par Trésorerie, prêts iais du résultat net et créances				Total	
ACTIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
1 ^{er} avril 2010								
Trésorerie	s. o.			567	567	567	567	
À recevoir d'un autre fonds	s. o.			1 659	1 659	1 659	1 659	
Clients et autres débiteurs	s. o.			28 911	28 911	28 911	28 911	
Actifs financiers confiés à la Caisse	2	29 465 920	29 465 920	385 011	385 011	29 850 931	29 850 931	
		29 465 920	29 465 920	416 148	416 148	29 882 068	29 882 068	
31 décembre 2010								
Trésorerie	s. o.			784	784	784	784	
À recevoir d'un autre fonds	s. o.			_	_	_	_	
Clients et autres débiteurs	S. O.			31 281	31 281	31 281	31 281	
Actifs financiers confiés à la Caisse	2	33 755 675	33 755 675	89 679	89 679	33 845 354	33 845 354	
		33 755 675	33 755 675	121 744	121 744	33 877 419	33 877 419	
31 décembre 2011								
Trésorerie	s. o.			260	260	260	260	
À recevoir d'un autre fonds	s. o.			_	_	_	_	
Clients et autres débiteurs	s. o.			34 306	34 306	34 306	34 306	
Actifs financiers confiés à la Caisse	2	34 794 010	34 794 010	82 896	82 896	34 876 906	34 876 906	
		34 794 010	34 794 010	117 462	117 462	34 911 472	34 911 472	

Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

14-a-1) Fonds RRQ (Suite)

		Autres passifs financiers	
PASSIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable
1 ^{er} avril 2010			
Découvert bancaire	S. O.	57 739	57 739
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	S. O.		
Fournisseurs et autres créditeurs	S. O.	135 118	135 118
(moins) partie exclue**		(56 122)	(56 122)
Fournisseurs et autres créditeurs étant des passifs financiers		78 996	78 996
Dû à un autre fonds	s. o.	1 103	1 103
		137 838	137 838
31 décembre 2010			
Découvert bancaire	S. O.	42 528	42 528
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	s. o.	503 501	503 501
Fournisseurs et autres créditeurs	s. o.	152 297	152 297
(moins) partie exclue**		(58 875)	(58 875)
Fournisseurs et autres créditeurs étant des passifs financiers		93 422	93 422
Dû à un autre fonds	s. o.	1 555	1 555
		641 006	641 006
31 décembre 2011			
Découvert bancaire	s. o.	42 358	42 358
Découvert bancaire au fonds général			
de la Caisse	S. O.	369 274	369 274
Fournisseurs et autres créditeurs	S. O.	152 842	152 842
(moins) partie exclue**		(61 118)	(61 118)
Fournisseurs et autres créditeurs étant des passifs financiers		91 724	91 724
Dû à un autre fonds	s. o.	3 418	3 418
		506 774	506 774

^{*} Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

^{**} La portion exclue correspond au total des créditeurs inclus dans cette catégorie, mais qui ne répondent pas à la définition d'un passif financier.

14-a-2) Fonds RCR

		Trésorerie, prêts et créances	
ACTIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable
1 ^{er} avril 2010			
Trésorerie	s. o.	10 087	10 087
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	1 103	1 103
		11 190	11 190
31 décembre 2010			
Trésorerie	s. o.	12 975	12 975
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	478	478
		13 453	13 453
31 décembre 2011			
Trésorerie	s. o.	13 316	13 316
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	123	123
		13 439	13 439

^{*} Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

		Autres passifs financiers		
PASSIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable	
1 ^{er} avril 2010				
Autres créditeurs	s. o.			
31 décembre 2010				
Autres créditeurs	s. o.	8	8	
31 décembre 2011				
Autres créditeurs	S. O.			

^{*} Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

14-a-3) Fonds CIRSE

		Trésorerie, prêts et créances			
ACTIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable		
1 ^{er} avril 2010					
À recevoir du gouvernement du Québec	s. o.	3 306	3 306		
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	_	_		
		3 306	3 306		
31 décembre 2010					
À recevoir du gouvernement du Québec	s. o.	654	654		
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	1 077	1 077		
		1 731	1 731		
31 décembre 2011					
À recevoir du gouvernement du Québec	s. o.	_	_		
À recevoir du fonds RRQ	s. o.	3 295	3 295		
		3 295	3 295		

^{*} Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

		Autres passifs financiers		
PASSIFS FINANCIERS	Niveau*	Juste valeur	Valeur comptable	
1 ^{er} avril 2010				
Autres créditeurs	s. o.	146	146	
Dû au gouvernement du Québec	s. o.	_	_	
Dû au fonds RRQ	s. o.	1 659	1 659	
Billets à payer (note 20)	s. o.	5 395	5 152	
		7 200	6 957	
31 décembre 2010				
Autres créditeurs	s. o.	225	225	
Dû au gouvernement du Québec	s. o.	_	_	
Dû au fonds RRQ	s. o.	_	-	
Billets à payer (note 20)	s. o.	4 155	3 998	
		4 380	4 223	
31 décembre 2011				
Autres créditeurs	S. O.	265	265	
Dû au gouvernement du Québec	s. o.	1 468	1 468	
Dû au fonds RRQ	s. o.	-	_	
Billets à payer (note 20)	s. o.	2 536	2 456	
		4 269	4 189	

^{*} Voir la note 3-i-2 pour la définition des niveaux.

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

15. Actifs financiers confiés à la Caisse

15-a) Dépôts au fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la Caisse (aussi appelé « fonds 300 » dans les états financiers cumulés de la Caisse)

En vertu de l'article 34 de sa loi, la Régie doit déposer à la Caisse tout l'argent en sa possession, sauf ce qui est nécessaire à son administration courante et au paiement des prestations pour une période prescrite. La Régie y achète des dépôts à vue ou des dépôts à participation.

Les dépôts à vue sont en fait un « compte courant » dans lequel la Régie peut déposer ou retirer des sommes tous les jours ouvrables du mois. Le solde positif de ce compte est rémunéré quotidiennement à un taux d'intérêt fixe. Par exemple, en date du 31 décembre 2011, ce taux est de 1,05 % sur une base annualisée (31 décembre 2010 : 1,0 %). Lorsque ce compte est à découvert, cela constitue alors une avance effectuée par la Caisse à la Régie (voir note 18-b).

Une seule fois par mois, le premier jour, la Régie peut acheter ou vendre des dépôts à participation. La Caisse inscrit ces opérations dans le fonds particulier 300 à la Caisse. Cet argent est ensuite investi en achetant divers types de placements selon la politique de placement que la Régie a établie et a communiquée à la Caisse. Les principaux placements sont détenus par l'intermédiaire d'unités de participation de portefeuilles spécialisés, d'une quote-part nette des activités de trésorerie effectuées par le fonds général ainsi que par la détention directe d'instruments financiers dérivés, destinés à la gestion du risque de change dans le cadre des activités de superposition du fonds. Les activités de superposition visent à modifier, à l'aide d'instruments financiers dérivés, l'exposition d'un portefeuille au risque de change sans altérer la répartition de l'actif sousjacent. Les portefeuilles spécialisés et le fonds général font l'objet d'états financiers distincts et constituent des renseignements supplémentaires aux états financiers du fonds particulier 300. Des informations additionnelles sont disponibles dans le rapport annuel de la Caisse accessible sur son site Web au www.lacaisse.com.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers confiés à la Caisse aux dates suivantes :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
Dépôts à participation	34 794 010	33 755 675	29 465 920
Revenus de placement à recevoir	82 896	89 679	97 937
	34 876 906	33 845 354	29 563 857
Dépôts à vue	_	_	287 074
	34 876 906	33 845 354	29 850 931

Les dépôts à participation au fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier établie à la fin de chaque mois. À la date de clôture, la Caisse attribue à la Régie les revenus nets de placement. Au 31 décembre 2011, la Régie possédait 37 900 356 unités de participation (31 décembre 2010 : 36 144 457; 1er avril 2010 : 34 497 203).

Coût d'acquisition des unités 33 185 293 31 523 073 30 110 182

Le tableau suivant fournit des informations plus détaillées sur les placements en dépôts à participation détenus par la Régie à la Caisse. Le montant global de dépôts à participation est ainsi réparti selon les divers portefeuilles spécialisés sous-jacents à la Caisse, dans lesquels elle a investi selon les directives de la politique de placement de la Régie.

	Juste valeur en date du (en millions de dollars)						
PORTEFEUILLE	31 décembre 2011	%	31 décembre 2010	%	1 ^{er} avril 2010	%	
Valeurs à court terme	1 288,6	3,7 %	568,9	1,7 %	332,4	1,1 %	
Obligations	7 374,3	21,3 %	7 367.9	21,8%	7 098.4	24,1 %	
Dettes immobilières	2 064,0	5,9%	2 248.2	6,7%	2 334,9	7,9 %	
Sous-total des revenus fixes	10 726,9	30,9 %	10 185,0	30,2 %	9 765,7	33,1 %	
Infrastructures	1 164,1	3,3 %	710,5	2,1 %	881,6	3,0 %	
Immeubles	4 976,9	14,3 %	4 789,9	14,2 %	4 019,9	13,6%	
Sous-total des placements sensibles à l'inflation	6 141,0	17,6%	5 500,4	16,3 %	4 901,5	16,6 %	
Actions canadiennes	4 054,9	11,7%	4 314,2	12,8 %	3 793,9	12,9 %	
Actions mondiales	2 814,0	8,1 %	1 937,5	5,7 %	_	0,0 %	
Actions américaines	1 364,0	3,9 %	755,4	2,2 %	574,3	1,9 %	
Actions EAEO	2 588,4	7,4%	2 499,3	7,4 %	_	0,0 %	
Actions étrangères	-	0,0 %	_	0,0 %	1 602,5	5,4 %	
Actions des marchés en émergence	1 986,0	5,7 %	1 952,1	5,8%	1 500,2	5,1 %	
Québec Mondial	1 806,5	5,2 %	2 985,3	8,8%	4 729,3	16,1 %	
Placements privés	3 611,1	10,4%	3 815,4	11,3 %	2 706,0	9,2 %	
Sous-total des actions	18 224,9	52,4 %	18 259,2	54,0 %	14 906,2	50,6 %	
Fanda da assusadona		0.00/	000 1	0.70/	040.4	0.00/	
Fonds de couverture	(557.5)	0,0 %	236,1	0,7 %	849,1	2,9 %	
BTAA	(557,5)	- 1,6 %	(577,6)	- 1,7 %	(1 089,9)	- 3,7 %	
Autres	258,7	0,7 %	152,6	0,5 %	133,3	0,5 %	
Sous-total des autres placements	(298,8)	- 0,9 %	(188,9)	- 0,5 %	(107,5)	- 0,3 %	
Total global	34 794,0	100,0 %	33 755,7	100,0 %	29 465,9	100,0 %	

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

15-b) BTAA et instruments financiers qui s'y rattachent

La juste valeur des dépôts à participation, au 31 décembre 2011, du fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la Caisse inclut la juste valeur des placements qu'il détient dans des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans le portefeuille spécialisé BTAA. Cette juste valeur a été établie par la Caisse à l'aide de différentes techniques d'évaluation qu'elle juge appropriées dans les circonstances.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées « véhicules d'actifs-cadres » ou « VAC ». Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC 1 et VAC 2, tandis que VAC 3 contient des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

La Caisse a recours à des instruments financiers dérivés tels que des trocs de taux d'intérêt et de défaillance de crédit dans le but de procurer une couverture économique afin de réduire le risque de perte inhérent à une fluctuation de la juste valeur des BTAA ainsi que d'éventuels appels de garantie. Les trocs de défaillance de crédit ont été financés par la contrepartie concernée. Le remboursement de cet emprunt est lié aux flux monétaires issus des remboursements de certains placements de VAC 1 et des instruments financiers dérivés s'y rattachant.

15-b-1) Engagements associés aux BTAA de tiers et bancaires

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente à ses états financiers, la Caisse y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier du Régime de rentes du Québec s'élève à 1,36 milliard de dollars (31 décembre 2010 : 1,36 milliard de dollars; 1er avril 2010 : 1,43 milliard de dollars).

15-b-2) Quote-part des BTAA détenus par le fonds particulier du RRQ par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010	
Quote-part des BTAA détenus	22,1 %	22,1 %	22,1 %	
Quote-part du coût	2 604 490	2 632 100	2 721 000	
Quote-part de la iuste valeur	1 746 120	1 734 800	1 631 000	

16. Immobilisations corporelles

Fonds RRQ

rulius nnu					
	Ameublement et équipement de bureau	Équipement et matériel informatique	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
COÛT					
Solde initial au 1er avril 2010	5 840	34 423	48	5 115	45 426
Reclassement selon IFRS – Coût logiciels incorporels	_	(14 354)	_	_	(14 354)
Solde modifié au 1er avril 2010 (note 27-e-1-f)	5 840	20 069	48	5 115	31 072
Solde au 1er avril 2010	5 840	20 069	48	5 115	31 072
Acquisitions	79	1 362	_	187	1 628
Reclassement selon IFRS – Acquisition logiciels incorporels	_	(545)	_	_	(545)
Cessions	_	(68)	_	_	(68)
Au 31 décembre 2010	5 919	20 818	48	5 302	32 087
Ajouts					
Ajustements	-	17	_	-	17
Acquisitions	98	1 333	_	213	1 644
Cessions		(12)			(12)
Au 31 décembre 2011	6 017	22 156	48	5 515	33 736
CUMUL DES AMORTISSEMENTS					
Solde initial au 1 ^{er} avril 2010	5 359	29 474	30	4 038	38 901
Reclassement selon IFRS – Amortissement cumulé logiciels incorporels	_	(11 878)	_	_	(11 878)
Solde modifié au 1er avril 2010 (note 27-e-1-f)	5 359	17 596	30	4 038	27 023
Dotation aux amortissements de l'exercice	152	1 750		273	2 180
Reclassement selon IFRS - Amortissement					
logiciels incorporels	-	(888)	_		(888)
Cessions		(68)			(68)
Au 31 décembre 2010	5 511	18 390	35	4 311	28 247
Dotation aux amortissements de l'exercice	177	1 120	8	341	1 646
Cessions		(12)			(12)
Au 31 décembre 2011	5 688	19 498	43	4 652	29 881
VALEUR COMPTABLE					
Au 1 ^{er} avril 2010	481	2 473	18	1 077	4 049
Au 31 décembre 2010	408	2 428	13	991	3 840
Au 31 décembre 2011	329	2 658	5	863	3 855

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, ainsi que dans celui à la note 17, les logiciels ont été reclassés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée dans l'exercice actuel ou dans les exercices passés.

17. Immobilisations incorporelles

17-a) Fonds RRQ

	Logiciels	Développement de systèmes informatiques	Total
COÛT			
Solde initial au 1 ^{er} avril 2010	_	117 372	117 372
Reclassement selon IFRS - Coût logiciels incorporels	14 354	_	14 354
Solde modifié au 1er avril 2010 (note 27-e-1-f)	14 354	117 372	131 726
Acquisitions	_	9 980	9 980
Reclassement selon IFRS - Acquisition logiciels incorporels	545	_	545
Cessions			
Au 31 décembre 2010	14 899	127 352	142 251
Ajouts			
Ajustements	-	_	_
Acquisitions	2 557	12 039	14 596
Cessions			
Au 31 décembre 2011	17 456	139 391	156 847
CUMUL DES AMORTISSEMENTS			
Solde initial au 1 ^{er} avril 2010	_	91 246	91 246
Reclassement selon IFRS – Amortissement cumulé logiciels incorporels	11 878	-	11 878
Solde modifié au 1er avril 2010 (note 27-e-1-f)	11 878	91 246	103 124
Reclassement selon IFRS – Amortissement cumulé logiciels incorporels			
Dotation aux amortissements de l'exercice	_	5 170	5 170
Reclassement selon IFRS - Amortissement logiciels incorporels	888	_	888
Cessions			
Au 31 décembre 2010	12 766	96 416	109 182
Dotation aux amortissements de l'exercice	999	3 526	4 525
Cessions			
Au 31 décembre 2011	13 765	99 942	113 707
VALEUR COMPTABLE			
Au 1 ^{er} avril 2010	2 476	26 126	28 602
Au 31 décembre 2010	2 133	30 936	33 069
Au 31 décembre 2011	3 691	39 449	43 140

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, ainsi que dans celui à la note 16, les logiciels ont été reclassés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée dans l'exercice actuel ou dans les exercices passés.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont incluses dans le tableau ci-dessus et sont d'un montant de 9 380 390 \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 10 520 203 \$; 1er avril 2010 : 11 452 306 \$).

États financiers

172

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

La Régie réalise la majeure partie de ses développements informatiques à l'interne. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges directes à ce fonds pour l'exercice est de 4 565 268 \$ (2010 : 2 888 811 \$).

Modification de

17-b) Fonds RCR

	Banque de données intégrées	Amélioration des systèmes RCR	la déclaration de la déclaration annuelle des renseignements RCR	Autres	Total
COÛT					
Au 1 ^{er} avril 2010	565	1 649	197	4	2 415
Ajouts					
Ajustements	_	_	-	_	_
Acquisitions	_	91	-	_	91
Cessions					
Au 31 décembre 2010	565	1 740	197	4	2 506
Ajouts					
Ajustements	_	_	_	_	_
Acquisitions	_	113	-	_	113
Cessions					
Au 31 décembre 2011	565	1 853	197	4	2 619
CUMUL DES AMORTISSEMENTS					
Au 1 ^{er} avril 2010	565	1 354	79	4	2 002
Dotation aux amortissements de l'exercice	_	73	30		103
Cessions					
Au 31 décembre 2010	565	1 427	109	4	2 105
Dotation aux amortissements de l'exercice	_	111	39	_	150
Cessions	_	_	_	_	_
Au 31 décembre 2011	565	1 538	148	4	2 255
VALEUR COMPTABLE					
Au 1 ^{er} avril 2010		295	118		413
Au 31 décembre 2010		313	88		401
Au 31 décembre 2011		315	49		364

Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée dans l'exercice actuel ou dans les exercices passés.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont incluses dans le tableau cidessus et sont d'un montant de 18 200 \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 28 500 \$; 1er avril 2010 : 16 000 \$).

La Régie réalise la majeure partie de ses développements informatiques à l'interne. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges directes à ce fonds pour l'exercice est de 82 392 \$ (2010 : 33 191 \$).

17-c) Fonds CIRSE

	Dévelop- pement de systèmes, phase 1	Dévelop- pement de systèmes, phase 2	Amélioration et adaptation, phase 2 PFA	Dévelop- pement de systèmes – Phase 3 PFA (autres fonc- tionnalités)	Développe- ment de CIRSE	Dévelop- pement de CIRSE – Phase 2 (rapatrie- ment)	Autres	Total
COÛT								
Au 1 ^{er} avril 2010	4 280	18 629	5 778	1 556	2 102	7 954	818	41 117
Ajouts								
Ajustements	-	-	_	-	_	-	_	_
Acquisitions	-	-	478	-	_	-	_	478
Cessions								
Au 31 décembre 2010	4 280	18 629	6 256	1 556	2 102	7 954	818	41 595
Ajouts								
Ajustements	_	_	_	_	_	_	-	_
Acquisitions	_	_	582	_	_	_	_	582
Cessions	_	_	_	_	_	_	_	_
Au 31 décembre 2011	4 280	18 629	6 838	1 556	2 102	7 954	818	42 177
CUMUL DES AMORTISSEMENTS								
Au 1 ^{er} avril 2010	4 280	18 629	2 895	1 556	1 560	3 481	818	33 219
Dotation aux amortissements de l'exercice	-	_	454	_	226	856	_	1 536
Cessions	_	_	_	_	_	_	_	_
Au 31 décembre 2010	4 280	18 629	3 349	1 556	1 786	4 337	818	34 755
Dotation aux amortissements de l'exercice	_	_	396	_	76	583	_	1 055
Cessions	_	_	_	_	_	_	_	_
Au 31 décembre 2011	4 280	18 629	3 745	1 556	1 862	4 920	818	35 810
VALEUR COMPTABLE								
Au 1 ^{er} avril 2010			2 883		542	4 473		7 898
Au 31 décembre 2010		_	2 907		316	3 617		6 840
Au 31 décembre 2011	_	_	3 093	_	240	3 034		6 367

Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée dans l'exercice actuel ou dans les exercices passés.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont incluses dans le tableau ci-dessus et sont d'un montant de 235 200 \$ au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : 169 000 \$; 1er avril 2010 : 155 700 \$).

La Régie réalise la majeure partie de ses développements informatiques à l'interne. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges directes à ce fonds pour l'exercice est de 338 708 \$ (2010 : 244 678 \$).

États financiers

174

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

18. Découverts bancaires

18-a) Autres découverts bancaires

Au 31 décembre 2011, la Régie disposait d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 50 millions de dollars remboursables à demande. Les montants empruntés peuvent être remboursés par anticipation sans pénalités. Ils portent intérêt au taux préférentiel.

18-b) Découvert bancaire au fonds général de la Caisse

La Caisse accorde à la Régie un crédit permettant de rendre son dépôt à vue à découvert. Ce crédit ne comporte pas de garantie et est limité à 650 millions de dollars. Il porte intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Les montants empruntés peuvent être remboursés par anticipation sans pénalités. L'entente vient à échéance le 4 janvier 2014.

19. Provisions

19-a) Nature des provisions comptabilisées

Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 5-d)

Les obligations à ce titre sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 66 jours. De plus, les employés peuvent choisir d'utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Autres provisions

Les autres provisions incluent celles qui ont été comptabilisées pour couvrir les indemnités à verser à la suite de litiges, de poursuites ou d'autres ententes de règlement. À noter que les autres provisions qui n'ont pas de calendrier précis de remboursement ont été classées dans la portion « long terme ». Par contre, celles qui en ont un ont été classées dans la portion à court terme ou à long terme.

19-b) Rapprochement des montants présentés

Le tableau suivant fournit le détail des provisions comptabilisées aux différentes dates de fin de périodes.

	Provisions pour congés de maladie, vacances et autres	Autres provisions	Total	Moins la portion à court terme	Portion à long terme
FONDS RRQ		provincia -			
Solde au 1 ^{er} avril 2010	20 875	60 331	81 206	10 603	70 603
Augmentations	6 295	16 276	22 571		
Utilisations	(7 407)	(4 803)	(12 210)		
Reprises pour provisions excédentaires	_	_	_		
Autres*	1 290	_	1 290		
Solde au 31 décembre 2010	21 053	71 804	92 857	7 967	84 890
Augmentations	8 829	9 403	18 232		
Utilisations	(8 724)	(34 616)	(43 340)		
Reprises pour provisions excédentaires	_	_	_		
Autres*	900	_	900		
Solde au 31 décembre 2011	22 058	46 591	68 649	15 034	53 615
FONDS RCR					
Solde au 1 ^{er} avril 2010	915	_	915	359	556
Augmentations	313		313		
Utilisations	(304)	_	(304)		
Reprises pour provisions excédentaires	_	_	_		
Autres*	40	_	40		
Solde au 31 décembre 2010	964		964	320	644
Augmentations	552		552		
Utilisations	(428)	_	(428)		
Reprises pour provisions excédentaires	_	_	_		
Autres*	84		84		
Solde au 31 décembre 2011	1 172		1 172	396	776
FONDS CIRSE					
Solde au 1 ^{er} avril 2010	1 469	_	1 469	711	758
Augmentations	606	_	606		
Utilisations	(536)	_	(536)		
Reprises pour provisions excédentaires	_	_	_		
Autres*	74		74		
Solde au 31 décembre 2010	1 613		1 613	681	932
Augmentations	794	_	794		
Utilisations	(807)	-	(807)		
Reprises pour provisions excédentaires	-	-	-		
Autres*	17		17		
Solde au 31 décembre 2011	1 617		1 617	722	895

^{*} Désactualisation et incidence de la modification des taux d'actualisation.

20. Billets à payer

FONDS CIRSE	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
Portion de l'emprunt à long terme échéant au cours du prochain exercice	1 315	1 542	1 154
Portion de l'emprunt à long terme échéant à long terme	1 141	2 456	3 998
	2 456	3 998	5 152

L'emprunt à long terme est constitué des deux billets suivants du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le coût de chaque emprunt inclut les frais de gestion facturés lors de son émission.

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010
L'emprunt n° 1 sur billet porte intérêt au taux de 4,31 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2011.	_	283	529
L'emprunt n° 2 sur billet porte intérêt au taux de 4,34 % après les frais d'émission et			
de gestion jusqu'au 10 octobre 2013.	2 456	3 715	4 623
	2 456	3 998	5 152

Les derniers remboursements de capital prévus au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

2012 : 1 315 093 \$ 2013 : 1 140 489 \$

21. Régimes d'avantages du personnel

Régimes de retraite

Les membres du personnel et les dirigeants de la Régie participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), soit au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 31 décembre 2011, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP est de 8,69 % (2010 : 8,19 %) de la masse salariale cotisable. Celui du RRPE et du RRAS est de 11,54 % (2010 : 10,54 %).

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux postes « salaires et autres avantages du personnel » du résultat global de l'exercice de 12 mois, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 3 819 468 \$ (exercice de 9 mois terminé le 31 décembre 2010 : 2 724 502 \$). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

22. Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FONDS RRQ		
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie	_	1 659
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	(137 059)	(117 005)
Clients et autres débiteurs	(3 025)	(2 370)
Charges payées d'avance	(473)	(86)
Revenus de placement à recevoir (note 15-a)	6 783	8 258
Fournisseurs et autres créditeurs	545	17 179
Dû à un autre fonds administré par la Régie	1 863	452
Provisions	(24 208)	11 651
	(155 574)	(80 262)
FONDS RCR		
Clients et autres débiteurs	112	(206)
À recevoir du fonds RRQ	355	625
Autres créditeurs	(8)	8
Provisions	208	49
	667	476
FONDS CIRSE		
À recevoir du gouvernement du Québec	654	2 652
À recevoir du fonds RRQ	(2 218)	(1 077)
Charges payées d'avance	11	(26)
Autres créditeurs	40	79
Revenus perçus d'avance	38	54
Contributions perçues d'avance	1 072	(71)
Dû au gouvernement du Québec	1 468	_
Dû au fonds RRQ	_	(1 659)
Provisions	4	144
	1 069	96

23. Risques financiers

23-a) Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Régie en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

23-a-1) Risque de marché sur les actifs

Pour gérer ce risque, la Régie dispose d'une politique de placement qui vise à optimiser les rendements du fonds particulier du Régime de rentes du Québec tout en maintenant un niveau de risque qui soit acceptable pour la Régie. Le comité de placement de la Régie révise

périodiquement cette politique. La pierre angulaire de cette politique est l'établissement du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence de la Régie détermine le niveau d'exposition au risque de marché. Le tableau ci-dessous décrit le portefeuille de référence de la Régie en date du 31 décembre 2011.

	Borne minimale	Portefeuille de référence	Borne maximale
PORTEFEUILLE			
Valeurs à court terme	0,0 %	0,5 %	4,5 %
Obligations	18,0 %	22,0 %	27,0 %
Dettes immobilières	4,5 %	7,5 %	9,5 %
Sous-total des revenus fixes	26,0 %	30,0 %	36,0 %
Infrastructures	0,8%	3,5 %	7,0 %
Immeubles	8,0 %	13,0 %	16,0 %
Sous-total des placements sensibles à l'inflation	11,0%	16,5 %	20,5%
Actions canadiennes	9,0%	13,0 %	17,0%
Actions mondiales	4,0 %	7,0 %	9,0%
Québec Mondial	0,0 %	5,5 %	7,2 %
Actions américaines	1,3 %	4,0 %	6,8 %
Actions EAEO	4,0 %	8,0 %	12,0 %
Actions des marchés en émergence	3,0 %	6,0 %	8,0 %
Placements privés	6,0 %	10,0 %	13,0 %
Sous-total des actions	47,5 %	53,5 %	59,5%
Fonds de couverture	0,0 %	0,0%	0,0 %
BTAA	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Autres	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Sous-total des autres placements	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Total global		100,0 %	
STRATÉGIE DE SUPERPOSITION INCLUSE DANS LE PORTEFEUILLE			
Devise US	3,70 %	7,60 %	10,50 %
Devises EAEO	6,80 %	10,30 %	13,60 %

Note : dans ce tableau, seuls les éléments surlignés en gris peuvent être additionnés ensemble pour donner la somme verticale globale de 100 %. Les autres additions verticales sont à éviter, car les chiffres indiqués représentent plutôt des bornes minimales ou maximales globales fixées à la Caisse pour un groupe de portefeuilles donnés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Il est important de mentionner ici que la Caisse mesure le risque de marché au moyen de la méthode dite *de la valeur à risque* (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La Caisse utilise un niveau de confiance de 99 % dans son calcul. Elle évalue la VaR pour chaque instrument contenu dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille du fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. La méthode de la simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels que la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. Avant le 31 décembre 2010, la Caisse utilisait un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 300 jours dans son calcul de la VaR.

Deux types de risques sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la Caisse (portefeuille visé par les déposants globalement) est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actifs qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actifs. Le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode, mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant le portefeuille du fonds particulier de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille du fonds particulier tendra à se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque absolu et le risque actif du portefeuille du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Au 31 décembre 2011, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Régime à la Caisse, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 3 310 et de 380 points centésimaux. Il est à noter que, compte tenu des limites inhérentes à cette méthode, les résultats réels pourraient différer de ces calculs.

Finalement, mentionnons que la Caisse fournit à la Régie l'information de gestion sur une base régulière pour lui permettre d'effectuer ses diverses analyses et contrôles de l'application de sa politique de placement. Pour l'aider à effectuer ces analyses, la Régie a notamment recours à un consultant indépendant spécialisé dans la gestion des caisses de retraite.

23-a-1-a) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Pour ce qui concerne le risque de change, il est à noter que la mesure de celui-ci est intégrée dans le calcul global de la VaR décrit dans les paragraphes précédents.

La Régie, par sa politique de placement, fixe les positions de référence sur les devises USD et EAEO, ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Il est aussi à noter que tous les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse sont couverts contre le risque de change, à l'exception des portefeuilles spécialisés des actions américaines, des actions EAEO, des actions mondiales et des actions des marchés en émergence. Des stratégies de superposition de devises sont employées par la Caisse pour compléter l'exposition désirée aux placements libellés dans la devise américaine (USD) et dans les devises des pays de la zone EAEO. Ces stratégies consistent en des positions en produits dérivés sur les devises USD et EAEO, notamment à travers des achats et des ventes de contrats à terme. Ces produits dérivés sont des instruments qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à une quantité et à un prix établis par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente. Les contrats à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Leurs termes varient généralement d'un à 12 mois. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers. Le tableau ci-dessous résume les instruments dérivés ainsi détenus par la Caisse pour le fonds 300 (RRQ):

	31 decembre 2011		31 decemb	ore 2010
	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal
Contrats de change à terme				
Achats	(258)	286 960	199	80 772
Ventes	35	321 108	174	10 096
	(223)	608 068	373	90 868

21 44 ----- 2011

Note : lorsque les opérations de gestion des risques de change impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

23-a-2) Risque de marché sur les passifs

La Régie est également exposée à un risque de taux d'intérêt pour ses passifs en raison de ses marges de crédit dont le taux d'intérêt est variable. La direction de la Régie ne juge pas important d'utiliser des instruments dérivés pour gérer ce risque étant donné qu'il s'agit d'emprunts à court terme en dollars canadiens.

En ce qui concerne les billets à payer, ce risque est jugé négligeable, étant donné que la Régie ne peut pas les rembourser par anticipation, ni en renégocier les taux avant leur échéance, et que ceux-ci sont libellés en dollars canadiens.

23-b) Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de la juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

La Régie estime être exposée à un risque de crédit limité à l'égard de ses clients même si les créances ne sont pas garanties. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les créances proviennent d'un grand nombre de clients, d'une part, et que, d'autre part, la majeure partie de la valeur de ces créances est à recevoir d'organismes publics et parapublics.

La Régie effectue régulièrement le suivi des soldes impayés et entreprend diverses procédures de recouvrement auprès des clients. Ces procédures sont échelonnées selon une gradation des moyens en fonction de l'âge des comptes, de la situation et des mesures antérieures de recouvrement.

La Régie procède périodiquement à l'évaluation de ses créances à recevoir et ajuste le niveau de la provision pour créances irrécouvrables selon une analyse statistique des dossiers clients. L'analyse vise à déterminer le pourcentage de recouvrement moyen en fonction de l'évolution des encaissements réels reçus des clients et de l'expérience d'encaissement des soldes impayés observée pour diverses situations ou événements. Les résultats de cette analyse sont présentés à la note 13 et peuvent être comparés avec le solde total des comptes clients.

Dans les actifs financiers du fonds particulier à la Caisse, il y a également des éléments de risques de crédit pour la Régie, puisque l'actif net de son fonds particulier est investi dans des portefeuilles sous-jacents. Le fonds particulier de la Régie est donc exposé indirectement au risque de crédit. Le risque provient notamment des titres à revenus fixes, des instruments financiers dérivés, et de l'octroi de garanties financières ou d'engagements de prêts donnés. L'analyse et la gestion de ces risques sont effectuées directement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère au nom des déposants. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier à la Caisse sont conclus avec une entité qui détient elle-même une cote de crédit AAA.

23-c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas pouvoir respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actifs.

La Régie effectue annuellement une analyse des besoins de liquidités prévus pour les cinq prochaines années. Cette analyse comporte des prévisions pour la première année qui sont ventilées mois par mois, et celles des quatre années suivantes sont ventilées annuellement. À chaque début d'exercice, la Régie effectue à l'avance une planification quotidienne des besoins réels de liquidités pour les 12 mois à venir. Durant l'année, la Régie met à jour ces diverses prévisions s'il survient des changements importants qui peuvent avoir une incidence sur les liquidités prévues.

La Régie dispose également de marges de crédit d'une valeur maximale de 700 millions de dollars pour subvenir à des besoins temporaires de liquidités sans avoir à vendre des unités de dépôts à participation. En outre, une fois par mois, la Régie est en mesure de vendre des unités de dépôts à participation afin de renflouer ses liquidités si elle le désire, par exemple en cas d'imprévus majeurs. Le montant maximal de dépôts à participation qu'il est permis de disposer mensuellement, selon l'article 46 du Règlement de régie interne de la Caisse, est de 15 000 000 \$ plus le produit de 2 000 000 \$ multiplié par le nombre de mois écoulés depuis la réception de l'avis de retrait du déposant par la Caisse.

Tous les trois ans, la Régie effectue une analyse actuarielle qui établit les prévisions de liquidités pour le Régime sur un horizon très long, soit pour une période de projection minimale de 50 ans.

Dans les actifs financiers confiés à la Caisse, il y a également des éléments de risques de liquidité pour la Régie, puisque ces actifs sont investis dans des portefeuilles sous-jacents. Ce risque provient des émetteurs des placements que la Caisse détient dans ses portefeuilles sous-jacents. L'analyse et la gestion de ces risques sont effectuées directement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère au nom des déposants. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

D'autre part, les billets à payer du fonds CIRSE sont garantis par le gouvernement du Québec si le fonds ne peut légalement s'acquitter de ses obligations.

Finalement, tous les passifs financiers ont une date d'échéance inférieure à un an à l'exception des billets à payer, pour lesquels l'information sur les dates d'échéance figure à la note 20, et de la portion non courante des provisions (voir détails à la note 19-b) pour laquelle il est difficile de déterminer le rythme exact avec lequel elle pourrait diminuer.

Puisque la Régie dispose d'une grande quantité de liquidités ou de facilités de crédit pour régler ses passifs, il n'y a pas de plan défini de gestion du risque à cet égard. Pour toutes ces raisons, le risque de liquidité de la Régie est jugé faible.

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

24. Engagements

La Régie a déjà conclu, pour le prochain exercice et les suivants, des contrats irrévocables avec divers fournisseurs. Le tableau ci-dessous détaille la valeur de ses engagements pour chacun des fonds :

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
FONDS RRQ		
Engagements relatifs à des dépenses courantes	10 696	16 700
FONDS CIRSE		
Engagements relatifs à des dépenses courantes	86	220

Il n'y a aucun engagement pour le fonds RCR. De plus, aucun des montants n'est relatif à des immobilisations corporelles ou incorporelles.

25. Gestion du capital

25-a) Fonds du Régime de rentes du Québec

Pour ce fonds, le capital est représenté par « l'actif net du fonds ». Au 31 décembre 2011, ce montant est de 35 234 843 milliers de dollars (31 décembre 2010 : 33 896 975 milliers de dollars; 1er avril 2010 : 30 297 847 milliers de dollars).

L'objectif de gestion de cet actif net est décrit plus en détails à la note 2-a-1).

25-b) Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite

Pour ce fonds, le capital est représenté par « l'actif net du fonds ». Au 31 décembre 2011, ce montant est de 12 772 milliers de dollars (31 décembre 2010 : 13 135 milliers de dollars; 1^{er} avril 2010 : 10 735 milliers de dollars).

La Régie a comme objectif de maintenir et, si possible, d'accroître cette réserve de capital pour pallier divers imprévus qui pourraient survenir dans le futur, mais qui sont inconnus à ce moment. Cette approche prudente de gestion permet d'éviter la hausse de tarifs pour financer ces éventuels imprévus.

25-c) Fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

Pour ce fonds, le capital est représenté par « l'actif net du fonds ». Puisque ce fonds consiste en la gestion d'un programme au nom du gouvernement du Québec, l'objectif n'est pas d'accumuler une réserve de capital pour les imprévus futurs, mais plutôt de gérer les opérations courantes de ce programme. Ainsi, si lors d'un exercice il y a un surplus budgétaire dans la gestion des opérations courantes du programme, le niveau de revenu provenant du gouvernement sera diminué en conséquence de façon à ramener le surplus à zéro. À l'inverse, s'il y a un déficit, le gouvernement, avec son approbation préalable, comblera la différence.

Ainsi, au 31 décembre 2011, l'actif net est nul (31 décembre 2010 : nul; 1^{er} avril 2010 : nul). Puisque l'actif net est toujours égal à zéro, aucun état de variation de l'actif net du fonds n'est présenté.

26. Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent seulement les principaux dirigeants de la Régie.

Les rémunérations allouées aux principaux dirigeants, soit les administrateurs et les membres de la haute direction, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2011 (12 mois)	31 décembre 2010 (9 mois)
Administrateurs qui sont membres du conseil d'administration*	_	-
Membres du comité de direction de la Régie :		
- Salaires et autres avantages du personnel à court terme	1 223	844
 Avantages postérieurs à l'emploi** 	82	57
	1 305	901

^{*} Les administrateurs de la Régie sont des personnes bénévoles à l'exception du président-directeur général. La rémunération de ce dernier est incluse dans la rubrique « Membres du comité de direction de la Régie ».

27. Transition aux normes IFRS

Tel qu'il est précisé à la note 3, les présents états financiers constituent les premiers à être préparés par la Régie en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'IASB. La Régie a appliqué la norme IFRS 1 – Première application des normes internationales d'information financière aux fins de l'établissement des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, des informations comparatives de l'exercice de 9 mois terminé le 31 décembre 2010 et de l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010 (la « date de transition »). Les états financiers de la Régie étaient auparavant préparés conformément aux PCGR du Canada.

27-a) Choix des exemptions aux IFRS

À la date de transition, la direction de la Régie a choisi de désigner les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

27-b) Exceptions à l'application rétrospective d'autres IFRS

Les estimations formulées conformément aux IFRS à la date de transition et pour la période comparative présentée sont demeurées cohérentes avec celles établies antérieurement par la Régie selon les PCGR du Canada et n'ont pas été révisées lors de l'application des IFRS.

27-c) Rapprochements des PCRG du Canada et des IFRS

Pour chaque fonds, les tableaux suivants présentent l'effet de la transition aux IFRS à partir des états financiers publiés antérieurement selon les PCGR du Canada. Les rapprochements suivants sont présentés :

- Rapprochement du résultat global au 31 décembre 2010;
- Rapprochement de la situation financière au 1^{er} avril 2010 et au 31 décembre 2010.

Le passage aux normes IFRS n'a eu aucune incidence sur l'actif net des fonds et n'a pas eu d'effets significatifs sur leurs états des flux de trésorerie.

^{**} Correspond à la part payée par l'employeur pour les régimes de retraite de ces individus. Cette dépense est incluse dans l'information fournie à la note 8.

27-c-1) Rapprochement du résultat global au 31 décembre 2010

FONDS RRQ	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
PRODUITS				
Produits des activités ordinaires – Cotisations au Régime	7 794 554			7 794 554
Revenus de placement	3 457 777		2 149 ^a	3 459 926
Autres produits	1 371			1 371
Total des produits	11 253 702		2 149	11 255 851
CHARGES	5 740 505			5.740.505
Rentes de retraite	5 710 505			5 710 505
Rentes de conjoint survivant	1 167 295			1 167 295
Rentes d'invalidité	590 790	1 269 ^b		592 059
Rentes d'orphelin	11 457			11 457
Rentes d'enfant de cotisant invalide	7 692			7 692
Prestations de décès	73 332			73 332
Remboursement de prestations d'aide sociale au MESS	1 269 7 562 340	(1 269) ^b		
Frais d'administration	77 704			77 704
Charges financières	_		2 149ª	2 149
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	14 530			14 530
Total des charges	7 654 574		2 149	7 656 723
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	3 599 128			3 599 128

a et b : voir la note 27-e-1).

27-c-1) Rapprochement du résultat global au 31 décembre 2010 (Suite)

FONDS RCR	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
PRODUITS				
Produits des activités ordinaires	7 092		43°	7 135
Autres produits	43		(43) ^c	7 100
Rendement attribué par le fonds RRQ	1 066		(10)	1 066
Administration provisoire de régimes de retraite	842			842
Total des produits	9 043			9 043
CHARGES				
Salaires et autres avantages du personnel	4 290			4 290
Courrier et communications	57			57
Frais de déplacement	33			33
Services professionnels et techniques	552			552
Entretien et location d'immeubles	283			283
Entretien et location informatiques	166			166
Fournitures	31			31
Autres	5			5
Dotation aux amortissements des immobilisations attribuée par le fonds RRQ	240			240
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles du fonds	103			103
Honoraires d'administration provisoire de régimes de retraite	883			883
Total des charges	6 643			6 643
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	2 400			2 400

c: voir la note 27-e-1).

27-c-1) Rapprochement du résultat global au 31 décembre 2010 (Suite)

FONDS CIRSE	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
PRODUITS				
Contributions du gouvernement du Québec	24 713			24 713
Autres produits	17			17
Total des produits	24 730			24 730
CHARGES				
Salaires et autres avantages du personnel	13 347			13 347
Courrier et communications	1 545			1 545
Frais de déplacement	101			101
Services professionnels et techniques	3 254			3 254
Expertises médicales externes	_			_
Entretien et location d'immeubles	1 110			1 110
Entretien et location informatiques	1 774			1 774
Fournitures	133			133
Autres	21			21
Participation au financement du Tribunal administratif	357			357
Dotation aux amortissements des immobilisations attribuée par le fonds RRQ	1 403			1 403
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles du fonds	1 536			1 536
Charges financières	149			149
Total des charges	24 730			24 730
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	_		_	

27-c-2) Rapprochement de la situation financière au 1er avril 2010

FONDS RRQ	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
Trésorerie	_		567 ^d	567
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie	1 659			1 659
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	657 346			657 346
Clients et autres débiteurs	29 859	(948) ^e		28 911
Charges payées d'avance	_	948 ^e		948
Actifs financiers confiés à la Caisse	29 850 931			29 850 931
Immobilisations	32 651		(32 651) ^f	_
Immobilisations corporelles	_		4 049 ^f	4 049
Immobilisations incorporelles	_		28 602 ^f	28 602
Total des actifs	30 572 446		567	30 573 013
PASSIFS				
Découvert bancaire	57 172		567 ^d	57 739
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	_			_
Fournisseurs et autres créditeurs	195 449		(60 331) ^g	135 118
Dû à un autre fonds administré par la Régie	1 103			1 103
Provisions	20 875		60 331 ^g	81 206
Total des passifs	274 599		567	275 166
ACTIF NET				
Actif net du fonds	30 297 847			30 297 847
Total des passifs et de l'actif net	30 572 446	_	567	30 573 013

d à g : voir la note 27-e-1).

27-c-2) Rapprochement de la situation financière au 1er avril 2010 (Suite)

FONDS RCR	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
Trésorerie	10 087			10 087
Clients et autres débiteurs	47			47
À recevoir du fond RRQ	1 103			1 103
Total des actifs courants	11 237			11 237
Immobilisations	413		(413) ^f	_
Immobilisations incorporelles	_		413 ^f	413
Total des actifs non courants	413			413
Total des actifs	11 650			11 650
PASSIFS				
Autres créditeurs	_			_
Provisions	_		359 ^g	359
Total des passifs courants	_		359	359
Provisions	915		(359) ^g	556
Total des passifs non courants	915		(359)	556
Total des passifs	915			915
ACTIF NET				
Actif net du fonds	10 735			10 735
Total des passifs et de l'actif net	11 650			11 650

f et g : voir la note 27-e-1).

27-c-2) Rapprochement de la situation financière au 1er avril 2010 (Suite)

FONDS CIRSE	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
À recevoir du gouvernement du Québec	528	2 778 ^h		3 306
Total des actifs courants	528	2 778		3 306
Immobilisations	7 898		(7 898) ^f	_
Immobilisations incorporelles	_		7 898 ^f	7 898
Total des actifs non courants	7 898	_	_	7 898
Total des actifs	8 426	2 778		11 204
PASSIFS				
Autres créditeurs	146			146
Dû au fonds RRQ	1 659			1 659
Portion à court terme des billets à payer	_		1 154 ⁱ	1 154
Provisions	_		711 ⁹	711
Total des passifs courants	1 805		1 865	3 670
Provisions	1 469		(711) ^g	758
Contributions perçues d'avance	_	2 778 ^h		2 778
Billets à payer	5 152		(1 154) ⁱ	3 998
Total des passifs				
non courants	6 621	2 778	(1 865)	7 534
Total des passifs	8 426	2 778		11 204
ACTIF NET				
Actif net du fonds	_			_
Total des passifs et de l'actif net	8 426	2 778		11 204

fài: voir la note 27-e-1).

27-c-3) Rapprochement de la situation financière au 31 décembre 2010

FONDS RRQ	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
Trésorerie	-		784 ^d	784
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie	_			_
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	774 351			774 351
Clients et autres débiteurs	32 315	(1 034) ^e		31 281
Charges payées d'avance	-	1 034 ^e		1 034
Actifs financiers confiés à la Caisse	33 845 354			33 845 354
Immobilisations	36 909		(36 909) ^f	_
Immobilisations corporelles	-		3 840 ^f	3 840
Immobilisations incorporelles	_		33 069 ^f	33 069
Total des actifs	34 688 929	_	784	34 689 713
PASSIFS				
Découvert bancaire	41 744		784 ^d	42 528
Découvert bancaire au fonds général de la Caisse	503 501			503 501
Fournisseurs et autres créditeurs	224 101		(71 804) ⁹	152 297
Dû à un autre fonds administré par la Régie	1 555			1 555
Provisions	21 053		71 804 ^g	92 857
Total des passifs	791 954		784	792 738
ACTIF NET				
Actif net du fonds	33 896 975			33 896 975
Total des passifs et de l'actif net	34 688 929		784	34 689 713

dàg: voir la note 27-e-1).

27-c-3) Rapprochement de la situation financière au 31 décembre 2010 (Suite)

FONDS RCR	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
Trésorerie	12 975			12 975
Clients et autres débiteurs	253			253
À recevoir du fond RRQ	478			478
Total des actifs courants	13 706	_		13 706
Immobilisations	401		(401) ^f	_
Immobilisations incorporelles	_		401 ^f	401
Total des actifs non courants	401			401
Total des actifs	14 107	_	_	14 107
PASSIFS				
Autres créditeurs	8			8
Provisions	_		320 ^g	320
Total des passifs courants	8		320	328
Provisions	964		(320) ^g	644
Total des passifs non courants	964		(320)	644
Total des passifs	972		_	972
ACTIF NET	_			
Actif net du fonds	13 135			13 135
Total des passifs et de l'actif net	14 107			14 107

f et g: voir la note 27-e-1).

27-c-3) Rapprochement de la situation financière au 31 décembre 2010 (Suite)

FONDS CIRSE	PCGR canadiens	Reclassements	Effet de la transition aux IFRS	IFRS
ACTIFS				
À recevoir du fonds RRQ	1 077			1 077
Autres débiteurs	26	(26) ^e		_
Charges payées d'avance	-	26 ^e		26
À recevoir du gouvernement du Québec		654 ^h		654
Total des actifs courants -	1 103	654		1 757
Immobilisations	6 840		(6 840) ^f	-
Immobilisations incorporelles			6 840 ^f	6 840
Total des actifs non courants	6 840	_	_	6 840
Total des actifs	7 943	654	_	8 597
PASSIFS				
Autres créditeurs	279	(54) ^j		225
Dû au fonds RRQ	_	(04)		_
Dû au gouvernement du Québec	2 053	(2 053) ^h		_
Portion à court terme des billets à payer	_	, ,	1 542 ⁱ	1 542
Provisions	_		681 ^g	681
Total des passifs courants	2 332	(2 107)	2 223	2 448
Provisions	1 613		(681) ^g	932
Revenus perçus d'avance	_	54 ^j	,	54
Contributions				
perçues d'avance	-	2 707 ^h		2 707
Billets à payer	3 998		(1 542) ⁱ	2 456
Total des passifs non courants	5 611	2 761	(2 223)	6 149
Total des passifs	7 943	654	_	8 597
ACTIF NET				
Actif net du fonds	_	_	_	_
Total des passifs et de l'actif net	7 943	654		8 597
e à i : voir la note 27-e-1).				

e à j : voir la note 27-e-1).

27-d) Changements de méthodes comptables

La première application des normes IFRS par la Régie n'a occasionné aucun changement de méthodes comptables autres que certains reclassements décrits à la note 27-e-1).

27-e) Reclassements et effets de la transition aux IFRS touchant la présentation

27-e-1) Reclassements et effets de la transition aux IFRS dans la présentation des états financiers

Lors du passage aux normes IFRS, la Régie a effectué certains reclassements afin de se conformer aux règles de présentation des IFRS.

- a. Dans l'état du résultat global du fonds RRQ, les charges financières de 2 149 000 dollars sont maintenant présentées séparément des revenus de placement.
- b. Dans l'état du résultat global du fonds RRQ, les Remboursements de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) de 1 269 000 dollars sont maintenant présentés avec les rentes d'invalidité, car le montant est peu élevé et il s'agit de rentes d'invalidité qui sont payées à des clients par le MESS.
- c. Dans l'état du résultat global du fonds RCR, les revenus de 43 000 dollars provenant de la vente de publications et autres produits ont été reclassés dans les produits des activités ordinaires. Ils étaient auparavant dans les autres produits.
- d. Dans l'état de la situation financière du fonds RRQ, le découvert bancaire net d'un compte de la Régie dans une institution financière a été séparé des soldes positifs des autres comptes de la Régie dans d'autres institutions financières.
- e. Dans l'état de la situation financière des fonds RRQ et CIRSE, les charges payées d'avance qui étaient auparavant incluses dans les clients et autres débiteurs sont maintenant présentées séparément. Le tableau ci-dessous résume les montants en cause pour chaque fonds et selon les dates de fin de période :

Charges payées d'avance					
Fonds comptable	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010			
RRQ	1 034	948			
CIRSE	26	-			

f. Dans l'état de la situation financière de chaque fonds comptable, les immobilisations incorporelles sont maintenant présentées séparément des immobilisations corporelles. Dans les états financiers sous les PCGR canadiens, ces deux éléments étaient regroupés ensemble dans les états de la situation financière. Les tableaux ci-après montrent les montants en cause pour chaque fonds et selon les dates de fin de période :

Immobilisations corporelles					
Fonds comptable	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010			
RRQ	3 840	4 049			

Immobilisations incorporelles					
Fonds comptable	31 décembre 2010	1 ^{er} avril 2010			
RRQ	33 069	28 602			
RCR	401	413			
CIRSE	6 840	7 898			

- g. Dans l'état de la situation financière des fonds RRQ et CIRSE, les provisions qui étaient auparavant incluses dans la catégorie « Fournisseurs et autres créditeurs » sont maintenant présentées séparément. De plus, dans l'état de la situation financière des fonds RCR et CIRSE, les provisions ont été ventilées en portion « courants » ou « non courants ».
- h. Dans l'état de la situation financière du fonds CIRSE, les contributions perçues d'avance ont été présentées séparément du montant dû ou à recevoir au gouvernement du Québec. Voici les montants en cause pour chacune des dates de fin de période :

1^{er} avril 2010 : 2 778 000 \$ 31 décembre 2010 : 2 707 000 \$

- i. Dans l'état de la situation financière du fonds CIRSE, les billets à payer ont été ventilés en portion « courants » ou « non courants ».
- j. Dans l'état de la situation financière du fonds CIRSE, les revenus perçus d'avance ont été présentés séparément du montant des autres créditeurs.

27-e-2) Reclassements d'instruments financiers

Certains instruments financiers ont été retirés, ajoutés ou reclassés à la suite du passage aux normes IFRS.

Retraits

Ceux qui ont été retirés concernent d'une part les charges payées d'avance qui étaient autrefois incluses dans les débiteurs, les revenus perçus d'avance, les contributions perçues d'avance, ainsi que les provisions, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier. Cela concerne d'autre part les actifs et les passifs qui découlent d'une obligation légale plutôt que d'une obligation contractuelle. Malgré le fait que la définition était sensiblement la même selon les PCGR canadiens, la Régie considérait alors les instruments découlant d'une obligation légale comme des « équivalents ». La Régie a maintenant décidé de se coller à la définition « pure » des instruments financiers selon les IFRS et de ne plus considérer comme « équivalents » les éléments qui ne répondent pas à cette définition.

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

Ajouts

Ceux qui ont été ajoutés concernent des soldes de comptes bancaires dans des institutions financières distinctes, qui ne sont pas compensables entre eux, qui ont été ajoutés à la trésorerie et qui ont été retirés du découvert bancaire.

Reclassements

Ceux qui ont été reclassés concernent des actifs ou passifs financiers qui, selon les PCGR canadiens, pouvaient être désignés unilatéralement comme faisant partie de l'équivalent de la classification IFRS « Instruments à la juste valeur par le biais du résultat net ». La Régie avait ainsi désigné certains de ses instruments de façon unilatérale. Or, elle ne peut plus les désigner dans la même catégorie selon les IFRS puisqu'ils ne répondent pas aux critères de désignation permettant de le faire. Les instruments concernés ont donc été reclassés dans les catégories « Trésorerie, prêts et créances » ou « Autres passifs financiers ».

Les tableaux suivants permettent de reconstituer les données des diverses classifications entre les états financiers publiés selon les PCGR canadiens et ceux publiés selon les IFRS en date du 1^{er} avril 2010 et du 31 décembre 2010 .

Régie des rentes du Québec

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC | RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011

27-e-2) Reclassements d'instruments financiers (Suite)

a) En date du 1er avril 2010

	Valeur selon les états financiers « PCGR canadiens » au 31 mars 2010	Actifs ou passifs financiers retirés	Actifs ou passifs financiers ajoutés	Actifs ou passifs financiers reclassés	Valeur selon les états financiers « IFRS » au 1 ^{er} avril 2010
FONDS RRQ					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	30 539 795	(658 294)		(415 581)	29 465 920
Trésorerie, prêts et créances			567	415 581	416 148
Total des actifs financiers	30 539 795	(658 294)	567		29 882 068
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	253 724	(116 453)		(137 271)	_
Autres passifs financiers			567	137 271	137 838
Total des passifs financiers	253 724	(116 453)	567		137 838
FONDS RCR					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	11 237	(47)		(11 190)	_
Trésorerie, prêts et créances				11 190	11 190
Total des actifs financiers	11 237	(47)			11 190
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	_				_
Autres passifs financiers					
Total des passifs financiers					
FONDS CIRSE					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	528			(528)	_
Trésorerie, prêts et créances			2 778	528	3 306
Total des actifs financiers	528		2 778		3 306
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 805			(1 805)	_
Autres passifs financiers	5 152			1 805	6 957
Total des passifs financiers	6 957				6 957

b) En date du 31 décembre 2010

	Valeur selon les états financiers « PCGR canadiens » au 31 décembre 2010	Actifs ou passifs financiers retirés	Actifs ou passifs financiers ajoutés	Actifs ou passifs financiers reclassés	Valeur selon les états financiers « IFRS » au 31 décembre 2010
FONDS RRQ					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	34 652 020	(775 385)		(120 960)	33 755 675
Trésorerie, prêts et créances	_		784	120 960	121 744
Total des actifs financiers	34 652 020	(775 385)	784	_	33 877 419
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	770 901	(130 679)		(640 222)	_
Autres passifs financiers			784	640 222	641 006
Total des passifs financiers	770 901	(130 679)	784		641 006
FONDS RCR					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	13 706	(253)		(13 453)	_
Trésorerie, prêts et créances	_			13 453	13 453
Total des actifs financiers	13 706	(253)			13 453
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8			(8)	_
Autres passifs financiers	_			8	8
Total des passifs financiers	8			_	8
FONDS CIRSE					
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	1 103	(26)		(1 077)	_
Trésorerie, prêts et créances	_		654	1 077	1 731
Total des actifs financiers	1 103	(26)	654	_	1 731
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 332	(2 107)		(225)	_
Autres passifs financiers	3 998			225	4 223
Total des passifs financiers	6 330	(2 107)			4 223

1

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du bâtiment du Québec (la «Régie») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction doit maintenir un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie. La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Régie, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Michel Beaudoin, Président-directeur général

Gilles Lemicux, Vice-président Réglementation

et soutien organisationnel

Québec, le 27 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Régie du bâtiment du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie du bâtiment du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 27 juin 2012

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec		
Ministère du Travail (note 3)	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Tarification sectorielle	30 915 863	29 143 783
Qualification professionnelle	27 742 564	25 629 482
Autres revenus (note 4)	761 004	274 890
	61 419 431	57 048 155
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	28 186 948	26 981 638
Transport et communication	2 475 843	2 298 902
Services professionnels et techniques	11 605 720	10 952 714
Loyers	3 352 756	3 344 290
Fournitures et approvisionnement	343 662	352 303
Amortissement des immobilisations	4 127 644	4 258 347
Créances (recouvrées) douteuses	43 796	(5 113)
	50 136 369	48 183 081
EXCÉDENT ANNUEL	11 283 062	8 865 074
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	41 615 636	32 750 562
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	52 898 698 \$	41 615 636 \$

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 025 \$	3 875 \$
Placements temporaires (note 5)	33 098 426	16 999 534
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 6)	17 833 450	18 429 685
Débiteurs (note 7)	5 354 883	5 433 472
	56 290 784 \$	40 866 566 \$
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer	5 130 384 \$	3 617 055 \$
Indemnités de vacances dues aux employés	3 154 484	2 961 475
Provision pour congés de maladie (note 8)	5 193 232	4 706 405
Revenus perçus d'avance	1 991 495	1 825 174
Dette (note 9)	2 510 969	3.283 575
	17 980 564 \$	16 393 684 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS	38 310 220 \$	24 472 882 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 10)	14 519 835 \$	17 131 979 \$
Frais payés d'avance	68 643	10 775
	14 588 478 \$	17 142 754 \$
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	52 898 698 \$	41 615 636 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12) ÉVENTUALITÉS (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Johanne Guay, Présidente du conseil d'administration

Michel Beaudoin, Président-directeur général

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
Excédent annuel	11 283 062 \$	8 865 074 \$
Acquisition d'immobilisations	(1 515 500)	(696 029)
Amortissement des immobilisations	4 127 644	4 258 347
	2 612 144	3 562 318
Acquisition de frais payés d'avance	(68 643)	(10 775)
Utilisation de frais payés d'avance	10 775	4 687
	(57 868)	(6 088)
Augmentation des actifs financiers nets	13 837 338	12 421 304
Actifs financiers nets au début de l'exercice	24 472 882	12 051 578
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	38 310 220 \$	24 472 882 \$

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	11 283 062 \$	8 865 074 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie : Amortissement des immobilisations Frais payés d'avance	4 127 644 (57 868)	4 258 347 (6 088)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement : Débiteurs À recevoir du gouvernement du Québec Créditeurs et frais à payer (excluant le montant relatifs aux immobilisations soit 565 352 \$ pour 2012 et 227 278 \$ pour 2011) Indemnités de vacances dues aux employés Provision pour congés de maladie Revenus perçus d'avance	78 589 - 1 175 255 193 009 486 827 166 321	(475 969) 628 392 (226 637) 203 110 329 071 (21 193)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	17 452 839	13 554 107
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 177 426)	(762 667)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 177 426)	(762 667)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette remboursée	(772 606)	(772 606)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(772 606)	(772 606)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15 502 807	12 018 834
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	35 433 094	23 414 260
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 14)	50 935 901 \$	35 433 094 \$

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Régie du bâtiment du Québec (la «Régie»), instituée en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1), a pour mission de surveiller l'administration de cette loi, notamment en vue d'assurer la protection du public. Pour la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions énumérées à l'article 111 de la *Loi sur le bâtiment* dont :

- La vérification et le contrôle de la loi et le respect des normes de construction et de sécurité;
- Le contrôle de la qualification des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires de façon à s'assurer de leur probité, leur compétence et leur solvabilité;
- La diffusion de renseignements et d'avis sur le contenu et l'application du Code de construction et du Code de sécurité;
- L'adoption de mesures en vue de responsabiliser davantage les personnes oeuvrant dans le milieu de la construction:
- -Le soutien au milieu municipal dans l'application par celui-ci de toute norme identique à une norme contenue dans le Code de sécurité;
- Subventionner des services ou des organismes destinés à protéger les bénéficiaires de plan de garantie;
- L'encadrement de plans de garantie et de cautionnements et, le cas échéant, l'organisation et l'administration d'un fonds de garantie ou d'un fonds d'indemnisation.

La Régie voit également à l'application de normes dans certains secteurs techniques qui sont encadrés par la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01), la Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., c. E-1.1), la Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., c. M-6) et la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3). Ces lois seront remplacées par de nouveaux chapitres du Code de construction et du Code de sécurité dans la Loi sur le bâtiment.

La Régie est une personne morale dont les biens font partie du domaine de l'État, mais qui peut être poursuivie sur ces biens pour l'exécution de ses obligations. Elle finance ses activités à même les revenus qu'elle perçoit.

Puisque la Régie est mandataire de l'État, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu et aux taxes à la consommation du Québec et du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés* (ICCA) pour le secteur public et pour la première année applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus, en l'absence de directives pertinentes dans les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les débiteurs, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Les revenus de tarification sectorielle et de qualification professionnelle sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés, selon les modes de tarification en vigueur déterminés par réglementation. Toutefois, si des ajustements aux revenus de tarification sectorielle s'avèrent nécessaires, étant donné que leur constatation est liée aux déclarations effectuées par les entrepreneurs, ces ajustements sont portés aux revenus de tarification sectorielle de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres revenus sont composés de revenus d'intérêts comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et de revenus de sources diverses lesquels sont constatés au moment où le bien est livré ou le service est rendu, le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition et de l'avance au Fonds consolidé du revenu.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre de la valeur comptable et de la valeur de marché.

PASSIFS

Indemnités de vacances dues aux employés

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant de congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Régie ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives
Mobilier de bureau
Équipements informatiques
Développement informatique

Durée du bail, maximum 10 ans 5 à 10 ans 3 ans 5 à 7 ans

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Réduction de valeurs sur immobilisations

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où la Régie bénéficiera des services acquis.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - MINISTÈRE DU TRAVAIL

Au cours de l'exercice financier 2011, la Régie s'est vue attribuer de nouvelles responsabilités concernant la lutte contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Cette entente convenue entre le ministère du Travail et la Régie s'étendra jusqu'en 2013. Au cours de ces trois exercices financiers, cette entente prévoit l'attribution d'une somme annuelle maximale de 2 000 000 \$, dont la Régie pourra faire la demande au ministère du Travail. Ces sommes sont versées à la Régie à titre de compensation, afin de couvrir les charges en lien avec le mandat.

La Régie comptabilise ces revenus selon la méthode de comptabilité d'exercice. L'entente stipule que les sommes obtenues ne peuvent être utilisées que pour les fins auxquelles elles sont destinées. Les sommes non utilisées doivent être retournées au ministère des Finances du Québec, avant la fin de l'exercice financier. Au 31 mars 2012, les charges en lien avec ce mandat ont été supérieures à la somme attribuée par le ministère.

4. AUTRES REVENUS

	2012	2011
Intérêts	362 628 \$	153 827 \$
Autres	398 376	121 063
	761 004 \$	274 890 \$

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de billets à escompte rachetables sur le marché monétaire à des taux variant entre 1 % et 1,09 % (1 % pour 2011), venant à échéance entre juin et août 2012 (avril 2011 pour 2011).

6. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel (3 %) réduit de 2,50 %, lequel représente un taux de 0,50 % au 31 mars 2012 (0,50 % pour 2011).

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

7. DÉBITEURS

	2012	2011
Tarification sectorielle	5 052 627 \$	5 233 711 \$
Qualification professionnelle	462 726	566 762
Employés	2 100	2 629
Intérêts courus à recevoir	27 184	21 501
Autres	265 483	202 124
	5 810 120	6 026 727
Provision pour créances douteuses	(455 237)	(593 255)
4	5 354 883 \$	5 433 472 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE est passé de 11,54 % à 12,30 %. Le taux pour le RRF est demeuré à 7,25 % tout au long de l'exercice.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 1 414 522 \$ (1 261 562 \$ pour 2011). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

Provision p	our congés	de ma	ladie
-------------	------------	-------	-------

	2012	2011
Solde au début	4 706 405 \$	4 377 334 \$
Charge de l'exercice Prestations versées au cours de l'exercice	1 844 946 (1 358 119)	1 560 997 (1 231 926)
Solde à la fin	5 193 232 \$	4 706 405 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2012		2011	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux de croissance de la rémunération	3,95%	4,55%	3,95%	4,05%
Taux d'actualisation	3,67%	3,67%	4,57%	3,82%
Durée résiduelle moyenne	40			2
des salariés actifs	13 ans	13 ans	13 ans	8 ans

9. DETTE

Dû au gouvernement du Québec

Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt, remboursable par versements annuels étalés sur la durée de vie utile des actifs transférés lors de la conversion de la Régie en un organisme autonome à financement extrabudgétaire.

	2012	2011
Solde au début Remboursement de l'exercice	3 283 575 \$ (772 606)	4 056 181 \$ (772 606)
Solde à la fin	2 510 969 \$	3 283 575 \$
Échéancier de la dette au 31 mars 2012		
2013 2014 2015 2016	772 606 772 606 772 606 193 151	
	2 510 969 \$	

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

10. IMMOBILISATIONS

*				2012			2011
					Développement informatique		
	Améliorations locatives	Mobilier de bureau	Équipements informatiques	Développement informatique	en cours de réalisation	Total	Total
Coût							
Solde au début	759 185 \$	108 322 \$	2 929 406 \$	26 893 547 \$	576 518 \$	31 266 978 \$	30 832 155 \$
Acquisitions	241 529	49 577	193 817	139 979	890 598	1 515 500	696 029
Dispositions	sē.	§.	(88 187)		•	(88 187)	(261 206)
Transferts				410 493	(410 493)		
Solde à la fin	1 000 714 \$	157 899 \$	3 035 036 \$	27 444 019 \$	1 056 623 \$	32 694 291 \$	31 266 978 \$
Amortissement cumulé							
Solde au début	305 972 \$	77 735 \$	2 479 374 \$	11 271 918 \$	- \$	14 134 999 \$	10 137 858 \$
Amortissement	65 599	9 349	316 044	3 736 652	-	4 127 644	4 258 347
Dispositions		140	(88 187)		•	(88 187)	(261 206)
Solde à la fin	371 571 \$	87 084 \$	2 707 231 \$	15 008 570 \$	- \$	18 174 456 \$	14 134 999 \$
Valeur nette comptable 2012	629 143 \$	70 815 \$	327 805 \$	12 435 449 \$	1 056 623 \$	14 519 835 \$	- \$
Valeur nette comptable 2011	453 213 \$	30 587 \$	450 032 \$	15 621 629 \$	576 518 \$	- \$	17 131 979 \$

11. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé comprend une somme de 17 000 000 \$ aux fins d'une réserve de contingence. En 2007, en vertu d'une décision du conseil d'administration, la Régie a créé cette réserve afin de se prémunir contre les imprévus qui pourraient compromettre sa stabilité financière et sa capacité à accomplir sa mission de qualité et de sécurité. La cible de la réserve, établie à 17 000 000 \$ sur une période de cinq ans, a été atteinte en totalité au cours de l'exercice 2009.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Régie s'est engagée, en vertu d'une entente de services administratifs et d'autres ententes de soutien envers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à verser d'ici le 31 mars 2013, un montant de 1 500 000 \$. Elle est également engagée envers le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en vertu de diverses ententes, à lui verser un montant de 5 581 085 \$ au cours de 2013. Les ententes annuelles avec le MESS et le CSPQ sont renouvelables automatiquement aux mêmes conditions à moins d'un avis écrit. Enfin, la Régie est aussi engagée à verser au cours des prochains exercices un montant total de 3 957 333 \$ à certains fournisseurs de services professionnels et techniques.

Les versements au cours des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	2014	2015	Total
1 500 000 \$	- \$	- \$	1 500 000 \$
5 581 085	2000 2000 2000	-	5 581 085
3 355 942	506 791	94 600	3 957 333
10 437 027 \$	506 791 \$	94 600 \$	11 038 418 \$
	1 500 000 \$ 5 581 085 3 355 942	1 500 000 \$ - \$ 5 581 085 -	1 500 000 \$ - \$ - \$ 5 581 085 3 355 942 506 791 94 600

13. ÉVENTUALITÉS

La Régie et le Procureur général du Québec font l'objet d'une poursuite totalisant 3 000 000 \$, intentée en décembre 1988. De plus, au cours de l'exercice financier 2010-2011, la Régie a fait l'objet d'une poursuite en responsabilité civile au montant de 1 771 112 \$. À la date d'approbation des états financiers, la Régie n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

		2011	
Encaisse	4 025 \$	3 875 \$	
Placements temporaires	33 098 426	16 999 534	
Avance au Fonds consolidé du revenu	17 833 450	18 429 685	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 935 901 \$	35 433 094 \$	

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2012

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Un montant de 7 988 136 \$ (9 341 024 \$ pour 2011), représentant des services de soutien administratifs et informatiques fournis par le MESS et le CSPQ, est inclus dans les charges de services professionnels et techniques, dans les immobilisations et dans les créditeurs et frais à payer.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumises, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la **Régie du cinéma** (la Régie) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Régie, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

lanee

France Boucher, présidente

_, Sylvie Benoit, directrice de l'administration

Montréal, le 4 juillet 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Régie du cinéma**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Régie du cinéma au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités de la variation de ses actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,

Marcel Couture, CPA auditeur, CA Vérificateur général adjoint

Montréal, le 4 juillet 2012

État des résultats et de l'excédent cumulé De l'exercice clos le 31 mars

3

	2012	2011
	\$	\$
Revenus		
Frais d'examen :		
Demandes de classement de films	845 360	860 618
Demandes de permis	37 022	45 211
Permis	730 768	800 661
Contrôle sur le matériel vidéo	6 578 020	9 922 340
Intérêts	474 139	284 031
	8 665 309	11 912 861
Charges		
Traitements et avantages sociaux	2 883 424	3 154 936
Services professionnels et administratifs	792 603	651 473
Loyers	458 827	454 327
Transport et communication	278 367	291 200
Service d'impression	60 373	118 310
Amortissement des immobilisations corporelles	143 533	115 997
Entretien et réparations	41 234	51 068
Fournitures et approvisionnements	60 376	49 312
Mauvaises créances	1 671	32 259
Radiation d'immobilisations corporelles	-	48 382
	4 720 408	4 967 264
Excédent annuel	3 944 901	6 945 597
Excédent cumulé au début	91 390 271	84 444 674
Excédent cumulé à la fin	95 335 172	91 390 271

État de la situation financière Au 31 mars

4

	2012	2011
	\$	\$
Actifs financiers		
Avances au Fonds consolidé du Revenu (note 3)	96 992 538	92 788 336
Créances et intérêts courus	173 136	149 529
	97 165 674	92 937 865
Passifs		
Charges à payer et frais courus	497 074	300 877
Provision pour vacances	398 949	412 888
Revenus perçus d'avance Provision pour congés de maladie (note 4)	1 202 102 398 160	950 350 361 974
	2 496 285	2 026 089
Actifs financiers nets	94 669 389	90 911 776
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	665 783	478 495
Excédent cumulé (note 6)	95 335 172	91 390 271

Obligations contractuelles (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie

lanee

France Boucher, présidente

Sylvie Benoit, directrice de l'administration

État de la variation des actifs financiers nets De l'exercice clos le 31 mars

5

	2012	2011
	\$	\$
Excédent annuel	3 944 901	6 945 597
Acquisition d'immobilisations corporelles	(330 821)	(313 892)
Amortissement des immobilisations corporelles	143 533	115 997
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	48 382
	(187 288)	(149 513)
Augmentation des actifs financiers nets	3 757 613	6 796 084
Actifs financiers nets au début	90 911 776	84 115 692
Actifs financiers nets à la fin	94 669 389	90 911 776

État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars

6

	2012	2011
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	3 944 901	6 945 597
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	143 533	115 997
Radiation d'immobilisations corporelles	-	48 382
	4 088 434	7 109 976
Variation des actifs financiare et des respifs reliés en fonctions amont :		
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement : Créances et intérêts courus	(23 607)	94 596
Charges à payer et frais courus	196 197	(22 334
Provision pour vacances	(13 939)	32 284
Revenus perçus d'avance	251 752	127 240
Provision pour congés de maladie	36 186	(99 942)
	446 589	131 844
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	4 535 023	7 241 820
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les		
activités d'investissement	(330 821)	(313 892)
Activités de financement		
Avances au Fonds consolidé du Revenu et flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(4 204 202)	(6 927 928)
Variation et Trésorerie et équivalents de trésorerie au début et à la fin		

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

7

1. Constitution et objet

La **Régie du cinéma** (la Régie) est un organisme institué par la *Loi sur le cinéma* (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films:
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5^e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c.I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public et pour la première année, la Régie applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Régie du cinéma

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

8

2. Méthodes comptables (suite)

Passifs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Revenus perçus d'avance

Les revenus reçus pour lesquels les services n'ont pas été rendus au cours de l'exercice sont présentés à titre de revenus perçus d'avance.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Développement informatique	5 et 10 ans
Équipements spécialisés	10 ans

Lorsque la conjoncture économique indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moinsvalues nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régie du cinéma

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

9

3. Avances au Fonds consolidé du Revenu

En vertu d'une entente renouvelable annuellement, la Régie a confié au ministère des Finances sa gestion de l'encaisse. L'avance au Fonds consolidé du Revenu porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, représentant un taux de 0,5 % au 31 mars 2012 (0,5 % pour 2011).

4. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 8,94 % (8,69 % en 2011) de la masse salariale cotisable et celui du RRAS et du RRPE à 12,30 % (11,54 % en 2011).

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 143 603 \$ (162 462 \$ en 2011). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Régie dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Régie.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Régie. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Certains corps d'emploi non syndicables (comme les cadres) n'accumulent pas de journée de maladie. Ils conservent toutefois les banques qu'ils ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi ou décès.

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

10

4. Avantages sociaux futurs (suite)

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujet à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Au 31 mars, la provision se détaille comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Solde au début	361 974	461 916
Charges de l'exercice	120 013	(31 341)
Prestations versées au cours de l'exercice	(83 827)	(68 601)
Solde à la fin	398 160	361 974

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2012	2011	
Taux d'indexation	2,75 et 3,25 %	2,50 et 3,25 %	
Taux d'actualisation	2,29 et 3,21 %	3,31 et 4,75 %	
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 et 9 ans	6 et 15 ans	

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

11

5. Immobilisations corporelles

	Mobilier et				<u> </u>		
	équipement	Équipement	Améliorations	Développement	Équipements	2012	2011
	de bureau	informatique	locatives	informatique	spécialisés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde d'ouverture	135 115	707 626	206 638	542 934	111 218	1 703 531	1 483 263
Acquisitions Radiations	1 143	158 046	-	171 632	-	330 821	313 892 (93 624)
Solde de clôture	136 258	865 672	206 638	714 566	111 218	2 034 352	1 703 531
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	119 968	564 312	89 453	451 303	-	1 225 036	1 154 281
Amortissement de l'exercice Radiations	10 448	78 627 -	20 664	22 672	11 122	143 533	115 997 (45 242)
Solde de clôture	130 416	642 939	110 117	473 975	11 122	1 368 569	1 225 036
Valeur comptable nette 2012	5 842	222 733	96 521	240 591	100 096	665 783	<u> </u>
Valeur comptable nette 2011	15 147	143 314	117 185	91 631	111 218	_	478 495

6. Excédent cumulé

Tel qu'il est stipulé à l'article 144.3 de la *Loi sur le cinéma* (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du Revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

7. Obligations contractuelles

La Régie est engagée par des contrats pour des services administratifs et la location de photocopieurs totalisant 208 139 \$ et échéant jusqu'en mars 2015. Les versements pour les trois prochaines années se répartissent comme suit : 174 441 \$ en 2013, 23 337 \$ en 2014 et 10 361 \$ en 2015.

Notes complémentaires De l'exercice clos le 31 mars 2012

12

8. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.